

ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

Effacité énergétique :



La formation est la clé !

VIE SYNDICALE

- 450 participants au congrès de Colmar



- Interview de Gérard Napias
- Neuf nouveaux élus au sein du CA

ACTUALITÉS

- La filière agro-équipement recrute au Sia

DOSSIER

- Le sol, un capital à protéger



Landa
La passion de la qualité

Toutes les pièces...
du semis jusqu'à la récolte.



- Un savoir-faire et une logistique de pointe pour répondre à vos attentes.
- Des produits et des marques de renommée mondiale...
- Un juste prix pour une qualité approuvée par plus de 15 000 clients.
- Des milliers de références toutes marques disponibles depuis nos 3 sites.

Avec LANDA récoltez sans tracas !

3 adresses en France

SIÈGE SOCIAL

Rue Pierre Curie
Z.I. du Planty - La Guyonnière
85607 MONTAIGU Cedex
Tél. 02.51.48.86.86 - Fax 02.51.46.34.33

AGENCE SUD

Parc EURONORD (sortie 11 - St-Jory)
2, rue du Parc
31150 BRUGUIERES
Tél. 05.61.74.22.88 - Fax 05.61.74.46.95

AGENCE NORD ET EST

4, rue du Commerce - Z.A. des Nuïsements
51350 REIMS CORMONTREUIL
Tél. 03.26.85.44.19 - Fax 03.26.85.43.70

Adresse postale :

BP 816 Cormontreuil - 51678 REIMS Cedex 2

Adresse postale :

BP 26 - 31150 FENOUILLET Cedex

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias
Président de la fédération
Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / sr2@fitamant.fr

Directrice d'édition

Hélène Loudéac / helene.loudeac@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Rédacteur en chef adjoint

Erwan Le Duc / sr2@fitamant.fr
tél. 02 43 92 46 56

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Erwan Charpentier, Hélène Coulombeix.

Olivier Fachard, Frédéric Ripoché,
Gérard Vromandt.

Chef de publicité

Arnaud Ropars / pub.edt@fitamant.fr
2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper
tél. 02 98 98 01 41

Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Développement abonnement & diffusion

Emmanuelle Le Meur
tél. 02 98 98 01 47 / dev.com@fitamant.fr

Relations abonnés

Elodie Artero / abo@fitamant.fr
tél. 02 98 27 37 66

Mise en page

Sonia Seznec

Impression

ISSN 1278 3927

CCAP N° 0613185572

Dépôt légal : avril 2009 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la fédération nationale

Entrepreneurs des Territoires

44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org



Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

ÉDITIONS
Fitamant

rue Menez-Caon - BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer

tél. 02 98 27 37 66 - fax 02 98 27 37 65

5

Éditorial

Vie syndicale

- 6 • Présentation des élus du conseil d'administration de la FNEDT
- 8 • Taxe professionnelle : "Il va falloir se battre"
- 10 • Interview de Gérard Napias
- 12 • Des perspectives d'avenir pour les entrepreneurs
- 13 • Reportages sur l'épandage au Bénélux
- 15 • Actualités



Profession

- 20 • Entreprise Comte : mieux utiliser la nature
- 24 • Prest'agri : de la distribution à l'entreprise

27

Gestion

- Le mode d'emploi du conseil des Prud'hommes

Actualités

- 28 • La pulvérisation un métier d'entrepreneur
- 30 • Quand contractualiser rime avec sécurité
- 33 • Les forestiers font le gros dos
- 36 • Les projecteurs enfin braqués sur la filière agro-équipement
- 37 • Retour à la normale pour le marché du machinisme



Salon

- 38 • Le salon de l'Herbe revient en Bretagne
- 39 • Toutes les nouveautés du Sima
- 45 • Bois Énergie : cap sur Saint-Étienne

Dossier

- 47 • Se former à l'efficacité énergétique
- 49 • Tassement des sols : une menace à ne pas négliger
- 53 • Plaquettes forestières : attention au prix de revient
- 56 • Améliorer les performances des enrubanneuses



Entrepreneurs, aidez vos clients à vous choisir

5 bonnes raisons d'être référencé QualiTerritoires

- Identifier son entreprise et la spécialisation de ses activités
- Afficher ses moyens et ses compétences
- Créer une relation de confiance avec vos clients
- Utiliser un atout concurrentiel
- Participer à une démarche professionnelle de progrès

Retrouvez toutes les informations concernant les titres de qualification
sur notre site Internet ou par téléphone

www.qualiterritoires.org - Tél. 09 79 21 93 14



Organisme Professionnel de Qualification
des Travaux Agricoles, Forestiers et Ruraux

ENTREPRENEURS

des Territoires



MAGAZINE

Entrepreneurs des Territoires, c'est :

Vie syndicale

Réunions, comptes rendus et décisions de la fédération nationale sont rapportés fidèlement. C'est aussi la rubrique des adhérents qui peuvent s'y exprimer.

Dossiers

A chaque numéro, plusieurs dossiers présentent les matériels incontournables du métier d'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs (nouveaux accessoires, maniabilité, conditions d'utilisation optimale) donne le regard professionnel sur les machines et leur potentiel.

Profession

Portrait d'un entrepreneur et de son équipe au moyen d'interviews, de reportages sur les chantiers. La création de la société, son parcours historique, les activités de l'ETA et son parc de matériels sont présentés par nos journalistes qui rencontrent, dans toutes les régions de France, dans tous les secteurs d'activité (agricole, forestier, viticole, environnemental), les entrepreneurs.

Salons

Un agenda des plus importantes dates mis à jour à chaque numéro. Des salons d'envergure nationale et internationale qui donnent le pouls d'une profession. Ils sont l'occasion de présenter les toutes dernières nouveautés.

Actualités

La vie des grandes marques (fusions/rachats/création de nouvelles gammes) est passée au peigne fin. Les événements marquants de la profession sont rapportés et analysés.

Social

Les horaires de travail, l'évaluation des risques, les obligations de l'employeur, le recrutement... Des experts reconnus sont chargés de cette rubrique qui renseigne sur la législation et les règles à appliquer.

Fiscal

Aides à l'embauche, amortissements et provisions, assurances... autant de sujets sur lesquels nous faisons le point et donnons des conseils utiles.

Nouveautés matériels

De la herse rotative au semoir en semis simplifié en passant par les broyeur forestiers, c'est une véritable vitrine de toutes les innovations qui vous est présentée.

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

8 fois par an
ne manquez pas
la SEULE REVUE
exclusivement dédiée aux
entrepreneurs de Services
Agricoles, Forestiers et
Ruraux



Bulletin d'abonnement

Je suis adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia - 75014 Paris
Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

Je ne suis pas adhérent

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 47 €

Je joins mon règlement :

Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° _____
Date de validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Editions Fitamant - Rue Menez Caon - BP16 - 29560 Telgruc-sur-Mer
Pour tout renseignement : Katell Furon - Tél. 02 98 27 37 66

EDT40

Société : _____ Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Activité

- Entrepreneurs de travaux agricoles Entrepreneurs de travaux forestiers Entrepreneurs de travaux ruraux
 Entrepreneurs de travaux publics Concessionnaires Constructeurs de matériel Centre de formation
 Autres : (préciser) _____



Fimo obligatoire pour tous : la FNEDT demande un report de six mois

Jusqu'à présent, les indépendants et les salariés saisonniers agricoles dont le temps de conduite annuel est de moins de 300 heures par an étaient exemptés de la formation professionnelle obligatoire (Fimo) au titre de l'accord collectif national agricole de 1999 sur la formation des conducteurs. Signé par la Fédération, cet accord couvre le champ des entreprises de travaux agricoles et forestiers.

Pour les conducteurs de poids lourds concernés par la Fimo, le contenu de la formation est utile avec le perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité, l'ergonomie, la prévention des accidents, le comportement en situation d'urgence, l'application de l'ensemble des réglementations du transport, de la circulation et du travail.

Dès 2008, la Fédération nationale a diffusé largement l'information selon laquelle les exemptions disparaîtraient à compter du 10 septembre 2009, invitant les entreprises à se préparer à cette échéance. Il s'agissait à l'époque d'anticiper les conséquences du décret du 11 septembre 2007 qui renforce le dispositif obligatoire.

Aujourd'hui, la situation est différente : les entrepreneurs embauchent des salariés pour la campagne en cours. Les salariés doivent avoir une Fimo conducteur agricole pour un emploi de conducteur de poids lourds.

Si les représentants des entrepreneurs avaient été consultés, ce qui n'est pas le cas, la Fédération aurait demandé une date d'application qui se situe hors des périodes de grands travaux et le maintien de l'exemption aux travailleurs occasionnels. Il est excessif de demander à une entreprise de financer un stage de formation de 150 heures pour un salarié embauché pour quatre mois.

Dans un courrier aux ministres de l'Agriculture et des Transports, la Fédération nationale demande le report de six mois de la date d'application estimant que l'ensemble des conducteurs intéressés n'auront pas été en mesure de suivre une formation de quatre semaines.

Jean-Marie Lefort, Vice-Président agricole EDT

LES SOLUTIONS
Pro-compact

Mounty 100
XP 2000TP
Prodigia 45
5,20 m en travail

nouveau
Nouveau porteur **Metrac H7X**
équipé d'une rotobroyeuse frontale **XP 2000EV**

“ En s'associant, pour développer les solutions "Pro-compact" NOREMAT et REFORM démontrent leur savoir-faire dans l'entretien paysager des zones à fortes pentes ou étroites. Avec un centre de gravité abaissé et de grandes surfaces vitrées, REFORM offre avec les tracteurs **Mounty** ou **Metrac**, une grande stabilité et une excellente vision sur les outils de coupe. En adaptant la faucheuse/débroussaillieuse **Prodigia 45** associée à la rotobroyeuse **XP 2000TP** ou **XP 2000EV**, NOREMAT propose des matériels d'une grande maniabilité à porte à faux réduits.

REFORM
Le spécialiste de l'entretien des zones à fortes pentes.

LUDOVIC MASCIAVE
739 RUE DES POMMIERS / 73540 LA BATHIE
TÉL. : 06 75 77 14 15 / FAX : 04 79 31 38 83
MAIL : ludovic.masciave@wanadoo.fr
SITE : www.reform-werke.at

NOREMAT
DYNAPÔLE LUDRES/FLÉVILLE
166 RUE AMPÈRE / 54714 LUDRES CÉDEX
TÉL. : 03 83 25 69 60 / FAX : 03 83 26 12 85
MAIL : contact@noremat.fr
SITE : www.noremat.fr

Les nouveaux membres du conseil d'administration national EDT

Suite à l'assemblée générale de décembre 2008, le conseil d'administration EDT compte 24 membres titulaires et 14 membres suppléants. Neuf élus sont nouveaux. Leur moyenne d'âge est de 54 ans. EDT Mag présente les nouveaux élus issus des sept grandes régions, les membres titulaires étant repérables par les lettres MT et les suppléants par les lettres MS.

• **Robert Barrière** (MS, 33890 Pessac-sur-Dordogne)

L'entreprise créée en 1980 réalise des travaux agricoles et viticoles de vendange mécanique, faucardage, épareuse, broyage, épandage de chaux, travaux viticoles manuels. Elle emploie deux salariés permanents. Robert Barrière est notamment président d'EDT 33.

• **Françoise Contet** (MS, 70700 Frasnelle-le-Château)

L'entreprise individuelle créée en 1978 emploie quatre salariés à temps plein. L'entreprise s'est orientée vers l'épandage de chaux et de matières fertilisantes, l'entretien forestier et espaces verts, les semis de précision, l'application de produits phytosanitaires. Françoise Contet est présidente du syndicat de Côte d'Or – Haute-Marne – Haute-Saône.

• **James Desaiivres** (MT, 81490 Saint-Salvy-de-la-Balme)

L'entreprise de travaux forestiers emploie cinq salariés sur chantier et une secrétaire. Les prestations réalisées vont de l'abattage mécanisé (une abatteuse), au débardage (deux porteurs et un skidder) en passant par l'abattage manuel. Les chantiers se situent sur les monts de Lacaune et dans la montagne noire grâce à un porte engin. James Desaiivres est vice-président EDT Tarn secteur forestiers, vice-président de l'union régionale EDT Midi-Pyrénées secteur forestier, membre du bureau de QualiTerritoires.

• **Laurent Dubernard** (MS, 46140 Albas)

L'entreprise de travaux viticoles créée en 2001 réalise des prestations de services viticoles mécaniques de la pré-taille à la vendange. Laurent Dubernard est administrateur d'EDT Lot.

• **Nadine Duffort** (MT, 32320 Pouylebon)

L'entreprise de travaux agricoles et ruraux, créée en 2002, réalise des travaux complets, du séchage de céréales, du gavage à l'année de canards gras, des travaux de pelle, du transport public de marchandises et du négoce de paille avec neuf salariés permanents et huit salariés occasionnels pour les ré-

coltes et la récolte de la paille. Nadine Duffort est coprésidente EDT Gers, secrétaire générale de l'Union régionale et adjointe au maire de sa commune.

• **Alain Dupin** (MT, 40170 Lit-et-Mixe)

L'entreprise de travaux forestiers spécialisée en service d'exploitation, transformation et vente de bois de chauffage occupent cinq salariés avec deux machines d'abattage et un débardeur. Alain Dupin est président d'EDT Landes.

• **Pierre Faucher** (MS, 87800 Saint-Maurice-les-Brousses)

La SARL Faucher et Fils est active dans l'exploitation forestière, les aliments du bétail, les produits du sol, le fourrage et la paille. Pierre Faucher est en outre président d'EDT Haute-Vienne.

• **Jean Gadby** (MT, 35150 Janzé)

L'entreprise de travaux agricoles et publics, créée en 1974, occupe trois salariés saisonniers pour des activités de labour, travail du sol, semis, pulvérisation, épandage engrais, récolte de blé et de maïs, ensilage, fenaison, moisson, pressage de paille, débroussaillage, épandage fumier, terrassement tractopelle. Jean Gadby est vice-président de l'Union régionale EDT Bretagne.

• **Jean-Marc Gimaret** (MT, 01480 Messimy-sur-Saône)

Créée en 1985, l'entreprise de travaux agricoles et terrassement compte deux associés, six chauffeurs, une secrétaire comptable, trois apprentis et stagiaire, deux saisonniers pour des travaux de battage, labours, préparation de sol, semis, épandage tout produit, fenaison, pressage, négoce paille, fourrage et amendement et de terrassement, drainage, de plate-forme bâtiment. Jean-Marc Gimaret est notamment président EDT de l'Ain, vice-président de l'Union régionale EDT Rhône-Alpes.

• **René Herbaudeau** (MS, 61330 Céaucé)

L'entreprise de travaux agricoles réalise également du terrassement, du transport, du débroussaillage avec sept employés à temps plein, deux saisonniers, deux stagiaires. René Herbaudeau est président d'EDT Basse-Normandie.

• **Jean Jutier** (MS, 03500 Montord)

Installé entre Moulins et Vichy, l'entreprise de travaux réalise du débardage forestier (tracteur forestier avec porte char) et des travaux publics. Jean Jutier a repris l'entreprise familiale en 1990 et emploie un salarié.

• **Gérard Lafouasse** (MS, 91470 Pecqueuse)

Reprise en 1989, la SARL réalise tous types de travaux culturaux : labour, semis, épandage d'engrais et amendements organiques, traitements phytosanitaires, récolte, arrachage de betteraves, pressage, broyage. Les travaux peuvent s'effectuer en prestation isolée ou dans le cadre d'une prestation globale de conduite culturale. Gérard Lafouasse est président du syndicat EDT Ile-de-France.

• **Éric Launoy** (MS, 10270 Fresnoy-le-Château)

Créée par deux frères en 1977, la SARL Launoy réalise des travaux à façon du labour à la récolte de céréales, en passant par la récolte du maïs ou de la paille. Éric Launoy est président d'EDT Aube.

• **Jean-Marie Lemaire** (MS, 62500 Zudausques)

L'entreprise de travaux agricoles, transmise récemment, emploie trois salariés permanents et des saisonniers pour le semis (betteraves, maïs, pois, céréales), la récolte (céréales, betteraves, pois de conserves, haricots verts, l'ensilage de maïs et les travaux publics et le transport. Jean-Marie Lemaire est président d'EDT Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

• **Régis Macé** (MS, 22600 Saint-Barnabé)

Régis Macé est le gérant de l'entreprise de travaux agricoles Gautier reprise en 2002 à la suite de Roger Gautier. Les douze salariés permanents et huit employés occasionnels interviennent dans des chantiers d'épandage de lisier, fumier et compost, dans le labour, dans les semis de blé et de maïs. L'entreprise propose des prestations de semis traditionnel et de semis direct. Ensuite, elle intervient dans les récoltes de blé et de maïs ensilage, dans les travaux de terrassement et de transport.

• **Benoît Pion** (MT, 55160 Mesnil-Bonzée)

L'entreprise de travaux réalise les ensilages, les moissons, le laminage et le broyage de grains, des prestations environnementales : compostage de boues. Elle compte trois associés, trois salariés et, un apprenti. Benoît Pion est président de la section agricole de l'Union régionale EDT Lorraine.

• **Serge Renault** (MT, 41170 Mondoubleau)

L'entreprise de travaux reprise en 1980 compte dix salariés à temps plein et quatre saisonniers. Tra-

vaillant pour les éleveurs et les collectivités, elle est spécialisée dans l'épandage des lisiers et boues liquides, la récolte de l'herbe, moissons, pailles, ensilage maïs et récolte maïs grain. Serge Renault est président d'EDT 41, président de l'Union régionale EDT Centre, adjoint au maire de Montaubleau.

• **Jean-François Rochette** (MT, 21200 Beaune)

La SARL Bragny prestation réalise des travaux dans les secteurs agricoles, publics et forestiers. Elle effectue de la stabilisation et du traitement des sols, du transport et location de camions à la suite de sa reprise. Jean-François Rochette est président de l'Union régionale EDT Bourgogne.

• **Michel Tellier** (MS, 34725 Saint-André-de-Sangonis)

La SARL Tellier est une entreprise de travaux viticoles, de vendange mécanique sur les régions de l'Hérault et de la Charente. Michel Tellier est administrateur d'EDT Hérault.

• **Michelle Trespeuch** (MS, 44330 Vallet)

L'entreprise Trespeuch-Bureau puis dénommée Val 3 T est une entreprise de travaux agricoles, mais surtout viticoles (dans le vignoble nantais). Pour le monde agricole, elle réalise des chantiers de récolte du foin, de moissons, de semis et de terrassement et depuis 1994 elle est présente sur le secteur des transports publics. Michelle Trespeuch est présidente d'EDT 44 et présidente de l'Union régionale EDT Pays-de-la-Loire.

• **Nicolas Vappereau** (MS, 45170 Aschères le Marché)

L'entreprise créée en 2000 est spécialisée dans la culture de pommes de terre. (préparation de sol, plantation, buttage, broyage, arrachage, triage, débardage). Elle compte un salarié permanent, dix saisonniers d'avril à mai, 80 saisonniers de juillet à octobre. Elle rayonne sur cinq départements. Nicolas Vappereau est secrétaire de l'Union régionale EDT Centre, conseiller municipal d'Aschères-le-Marché.

• **Jean-Marie Villaret** (MT, 34725 Saint-André-de-Sangonis)

L'entreprise, créée en 1980, réalise des travaux agricoles, viticoles principalement mais elle est également présente dans les secteurs des travaux ruraux et publics. Elle travaille sur l'Hérault et les départements limitrophes. Elle emploie cinq salariés permanents et deux à trois saisonniers. Jean-Marie Villaret est président d'EDT Hérault.

• **Jean-Pierre Vitton** (MS, 38280 Villette d'Anthon)

L'entreprise de travaux agricoles réalise des prestations pour la récolte de céréales, de maïs, l'entretien des accotements routiers, des travaux d'assainissement, terrassement et de voirie. Créée en 1956, elle a été reprise en 1986. Elle emploie douze salariés permanents, des saisonniers et un apprenti.

Taxe professionnelle : “il va falloir se battre”

Dans un discours centré sur la place de l'entrepreneur dans les filières de production, le président d'EDT s'est attardé devant les congressistes à Colmar sur les revendications des entrepreneurs, les moyens de s'adapter aux temps à venir et la réforme de la taxe professionnelle devant une salle inquiète de la situation actuelle de l'économie.

Le thème du 77^e congrès “*la place de l'entrepreneur dans les filières de production*” ne pouvait pas mieux tomber après l'annonce le 19 février par le chef de l'État d'une loi qui “*contribuera à consolider la compétitivité et à renforcer l'organisation économique dans un contexte renouvelé par le bilan de santé de la politique agricole commune et la préparation de la réforme de 2013*”. S'adressant au représentant du ministre, le président a rappelé en ouverture que les “*entrepreneurs représentent 23 000 à 25 000 entreprises en France et 74 000 collaborateurs selon le rapport établi par le conseil général de l'Agriculture*”. Il a affirmé au directeur de la Direction générale des Politiques agricoles, agroalimentaire et des territoires que la modernisation des exploitations et l'organisation économique des productions intéressent les entrepreneurs. Ceux-ci concourent à la compétitivité de la filière agricole en prenant une part croissante dans les consommations intermédiaires des exploitations agricoles. Les entrepreneurs veulent avoir voix au chapitre dans le nouveau projet de loi sur l'agriculture qui s'annonce.

Les grands points de l'intervention

Le président a passé en revue une bonne douzaine de dossiers, dont des revendications telles que la reconnaissance de l'entreprise de travaux agricoles dans le plan Végétal Environnement et dans le plan de Développement Rural Hexagonal, la récupération de la TVA sur l'essence des tronçonneuses et débroussailluses, les mesures contre la crise dans le secteur des travaux forestiers, l'intégration de la prestation de service dans le diagnostic de performance énergétique. Le plan de restructuration betteravier, et l'indemnisation des entrepreneurs de travaux ont fait eux-aussi l'objet d'une attention particulière. Ainsi le président Napias a évoqué la réflexion des exploitants agricoles sur l'externalisation partielle ou totale des travaux, sur la conduite économique en énergie, sur la reconduction dans la loi de finances pour 2009 de l'exonération de la TIPP pour toute l'année 2009. Il a affirmé la volonté des entrepreneurs d'avancer sur l'application des produits phytosanitaires, sur la certification pro-

fessionnelle de technicien gestionnaire de travaux, sur l'attractivité des métiers et sur les démarches de qualité “*Qualiterritoires*”.

La réforme des territoires et la fin de la taxe professionnelle

Sur ce dossier majeur, Gérard Napias est intervenu avec force. “*Qui n'a pas entendu les propos du Président de la République ? Premier propos : on exonère la taxe professionnelle pour tous les nouveaux investissements du mois d'octobre 2008 au mois de décembre 2009. Très bien ! Deuxième propos : on supprime la taxe professionnelle. Crainte ! Grosse crainte ! Dans le rapport Balladur, la 16^e proposition porte sur sa suppression et son remplacement. Alors, une fois, il y a le projet de taxe carbone, après c'est la taxe sur le foncier, ensuite certainement une taxe sur la valeur ajoutée. Alors cela veut dire que la taxe professionnelle sera supprimée en tant que telle, mais ne vous faites pas d'illusions ; ils ont besoin d'argent, ils en ont peut-être trop distribué et les collectivités locales ne pourront pas continuer à exister si elles ne perçoivent pas de taxes, ou d'une substitution de taxe professionnelle. Alors là aussi, il va falloir que l'on se batte. Comme je l'ai dit à toute la salle en réponse à des interrogations des présidents, notre travail ne fait que commencer en ce qui concerne cette taxe professionnelle. Il va falloir que l'on approche nos députés, nos sénateurs pour faire reconnaître également les attentes des entrepreneurs. Ceux-ci sont d'accord pour payer un impôt pour avoir le droit de travailler, mais qui ils souhaitent que cet impôt ne mette pas en péril les entreprises comme ce fut le cas pendant de trop nombreuses années. Toutes ces annonces qui ont été faites, le rapport Balladur... Eh bien il est vrai que cela ne peut que nous motiver à continuer, à travailler sur cette taxe professionnelle qui, jusqu'à présent, était plafonnée à 1,5 % de la valeur ajoutée, alors que pour le commun des entreprises le seuil est de 3,5 %... Il va falloir que nous puissions retrouver la même parité et la même volonté de nos gouvernants de continuer à vouloir des entreprises disséminées sur tout le territoire, et pas seulement dans les centres-villes*”.

JAGUAR

La puissance intelligente.



Avec une puissance pouvant atteindre 830 chevaux, l'ensémeuse JAGUAR repousse ingénieusement les limites de la performance en assurant un débit maximal. La conception de son nouveau châssis améliore la conduite sur la route tout en optimisant le travail au champ avec une pression minimale sur le sol. L'entraînement mécanique des équipements frontaux garantit une consommation énergétique minimale. Grâce à leur deuxième moteur, les JAGUAR 970 et 980 bénéficient de la surpuissance intelligente selon CLAAS : le système de liaison par courroie permet à ces JAGUAR de fonctionner avec un seul moteur lorsque cela se justifie. Mais CLAAS va au-delà : grâce à son système exclusif d'incorporation automatique d'additifs, la nouvelle JAGUAR participe activement à la qualité du silo et à sa bonne conservation. Economie d'énergie, qualité exceptionnelle du travail, résistance à toute épreuve, maintenance minimum et durée de vie élevée : la nouvelle JAGUAR prouve une fois de plus sa supériorité.

Têtes de récolte : RU 450 (6 rangs) / ORBIS 600 (8 rangs) / ORBIS 750 (10 rangs) / ORBIS 900 (12 rangs)

JAGUAR-9 modèles-830/850/870/930/940/950/960/970/980 Votre spécialiste de la récolte | claas.fr

CLAAS

“EDT doit être en haut de l’affiche”

Gérard Napias a été réélu à la tête de la fédération nationale EDT. Il entend maintenir le cap sur le renforcement de l’image qualitative de la profession. Il veut continuer à miser sur l’action des régions et leur complémentarité avec la fédération nationale.

En février dernier, vous avez été réélu à la tête d’EDT, quel bilan tirez-vous de cette mandature à la tête du syndicat ?

Disons qu’il ne faut jamais s’arrêter en chemin. Le syndicalisme est un éternel recommencement, il faut poursuivre continuellement les actions entreprises. En disant cela, je pense notamment à la taxe professionnelle (TP), nous avons obtenu son plafonnement, ce qui était en soi une belle victoire. Aujourd’hui, le Président de la République évoque sa suppression. Ce qui constitue aussi une menace pour notre profession à savoir que tout le monde pourrait exercer notre métier. Il faut rester vigilant. Sur la taxe carbone, on doit surveiller de près ce dossier, nous devons être à l’écoute et à l’avant-garde. Cette mandature a vu la mise en place de Qualiterritoires. Aujourd’hui, cette certification couvre bon nombre de secteurs et 100 entreprises sont en phase de qualification. Cette démarche s’inscrit pleinement dans la mission de la fédération nationale qui doit apporter des outils qualitatifs aux entrepreneurs. Après, c’est à chaque entrepreneur d’effectuer ses choix, la fédération propose tout un panel d’outils et c’est au chef d’entreprise d’en disposer en fonction de son approche du métier.

Vous allez continuer à développer ce type d’outil ?

Je pense que notre profession doit renforcer son image qualitative et notamment auprès des collectivités. Nos clients recherchent du confort, de la sécurité. Qualiterritoires est un gage de confiance. Nous ne sommes plus à l’époque où l’on choisissait un entrepreneur parce que c’était un voisin ou un ami de la famille. Nos clients sont en quête de partenaires qualifiés, qui apportent des garanties de sérieux. Les

La tempête dans le Sud-Ouest

“Les tempêtes constituent malheureusement un problème récurrent. Ces catastrophes sont très dures sur l’instant. La profession a un énorme travail à réaliser. Il faut jouer la solidarité pendant les deux années à venir pour les entreprises de sylviculture, alors que dans deux ans, il faudra soutenir les entreprises d’exploitation.”



“Qualiterritoires s’inscrit pleinement dans la mission de la fédération nationale qui doit apporter des outils qualitatifs aux entrepreneurs. Après, c’est à chaque entrepreneur d’effectuer ses choix, la fédération propose tout un panel d’outils et c’est au chef d’entreprise d’en disposer en fonction de son approche du métier”, déclare Gérard Napias, le président de la fédération nationale EDT.

entrepreneurs doivent être une force de proposition, apporter une plus value à leur clientèle et surtout se vendre dans un univers concurrentiel. Qualiterritoires va dans ce sens.

Dans quel sens doit évoluer la formation des chefs d’entreprise ?

Pour manager une entreprise, il faut avant tout être un bon gestionnaire. La gestion est une compétence essentielle. En 2009, nous attendons d’ailleurs avec impatience la validation du BCEDT (brevet de compétence des Entrepreneurs des Territoires) par le ministère de l’Agriculture. Ce dossier constitue une priorité, une attente forte de la fédération. En suivant cette formation, les jeunes acquièrent des compétences en gestion, en management : deux qualités essentielles pour réussir à la tête d’une entreprise de travaux. Au passage, l’agroéquipement ne représente que 50 % de la formation.

Comment attirer et former les jeunes qui aspirent à travailler dans les entreprises de travaux ?

Pour la formation des jeunes, on doit différencier le monde agricole du monde forestier. À savoir qu’en France, il y a beaucoup de similitudes entre le fait de semer ou de récolter du blé dans la Beauce ou dans

le Sud de la France. Les sols et le climat diffèrent bien sûr, mais les techniques se ressemblent. Dans le secteur agricole, on peut avoir une action nationale sur la formation, même constat pour attirer des jeunes dans nos métiers. La fédération travaille avec ses partenaires à l'attractivité des métiers. Dans le secteur de la forêt, la situation est un peu différente. Chaque massif forestier est particulier, on ne peut pas comparer le massif aquitain avec le massif vosgien par exemple : l'exploitation varie en fonction des débouchés du marché local et les métiers des entrepreneurs sont différents. Dès lors, il faut miser sur une approche régionale. Au niveau d'EDT, les Régions doivent être les moteurs sur ce dossier.

Que pensez-vous des annonces du ministre de l'Agriculture sur le bilan de santé de la Pac ?

La baisse des aides aux céréaliers risque de réduire leurs investissements. Avant d'acheter du matériel, ils vont regarder du côté de nos entreprises. À nous de montrer notre professionnalisme. Aux éleveurs, nous devons montrer qu'ils ont tout à gagner en se concentrant sur les performances de leurs animaux et en faisant appel à nous pour les cultures. Il y a de nouvelles opportunités à faire valoir, mais il faut une approche collective.

Le renforcement de la réglementation sur l'utilisation des produits phytos constitue-t-il une opportunité pour les entreprises de travaux ?

Sur ce dossier, 2009 constitue très certainement une année charnière. Pour répondre aux nouvelles exigences, les agriculteurs doivent réaliser des investissements en matériels et en formation. Les feront-ils ? C'est tout l'enjeu pour notre profession.

Le désengagement de l'État dans l'entretien des routes et notamment des accotements offre-t-il des créneaux aux entrepreneurs ?

Les collectivités ont tendance à réduire la voilure en matière d'entretien et réduire le nombre de pas-

sages. En même temps, elles lèvent le pied sur les investissements et les charges de fonctionnement. Il faut suivre cette tendance. Par contre, je crois que l'épandage des boues de station d'épuration notamment est un marché intéressant où nous avons un réel savoir-faire à mettre en avant. De façon générale, l'environnement va nous apporter de nouveaux débouchés. Reste à mettre les compétences humaines en face.

La Pac se joue souvent à Bruxelles...

C'est d'ailleurs pour cela que le rôle de la Ceettar (confédération européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) est important. Celle-ci regroupe les principales fédérations d'entrepreneurs de l'Europe. Son action a été déterminante pour l'indemnisation des entrepreneurs du secteur betteravier ou ceux qui sont prestataires dans la plantation de la chicorée. Cette année, la Ceettar a permis d'obtenir des indemnités intéressantes pour les entrepreneurs touchés par la restructuration du secteur betteravier. Pour 2010 sur le dossier de l'ouverture des frontières à la prestation de service, la Ceettar aura encore un rôle important.

Comment voyez-vous l'action d'EDT à un niveau plus local ?

Notre organisation n'a pas forcément besoin d'une fédération nationale avec des effectifs pléthoriques. La fédération nationale doit continuer à travailler avec les Régions. Il faut miser sur une organisation transversale et pas sur une organisation pyramidale. L'action des Régions est essentielle et elle nous permet de gagner des adhérents. Notre légitimité et notre raison d'être viennent du terrain. EDT doit se faire reconnaître auprès des élus, des maires, des conseillers généraux et régionaux. Même si nous avons fait une percée, il faut poursuivre. EDT doit être en haut de l'affiche à tous les échelons. C'est aussi en cela que le syndicalisme est un éternel recommencement.

Propos recueillis par E. L.D. ■



>32 TONNES
3 ESSIEUX

**Remorques
Chevance**
une longueur d'avance

ZI de Grâces 22200 GUINGAMP
TEL 02 96 43 40 62 FAX 02 96 43 66 57
courriel : remorques-chevance@wanadoo.fr



BONNEL **MAXIROTOR**
Outil à bèches rotatives Ø 450 mm
montées sur arbres suspendus

Idéal pour le déchaumage, il peut être également
utilisé dans le cadre des TCS ou sur labour

27110 LE NEUBOURG tél. 02 32 35 16 33 www.bonnel-sa.com

Des perspectives d'avenir pour les entrepreneurs

Le 13 mars, à l'occasion du congrès de Colmar, Pascal Vinet, directeur de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) a répondu avec simplicité et sans détour à l'intervention du président d'EDT. Il a évoqué "l'importance des métiers d'entrepreneurs de travaux, source de richesse et d'emplois en milieu rural".

Dès son d'entrée, Pascal Vinet s'est déclaré *"parfaitement conscient de la responsabilité de sa direction, vis-à-vis des acteurs qui composent le tissu économique agricole et forestier, tissu dont les entrepreneurs font pleinement partie"*. Le représentant du ministre a reconnu la place des entrepreneurs dans le paysage agricole et forestier en notant *"les demandes quant à la reconnaissance de l'entreprise de travaux dans le cadre des différents plans pilotés par le ministère (NDLR : Plan de développement rural, Plan végétal environnement)"*. Sur le projet de certification professionnelle de technicien gestionnaire de travaux, l'appui est clair et net : *"sur ce point, je puis vous assurer du soutien actif du ministère pour mener à terme votre projet"*.

Confirmation de l'enquête sur la consommation d'énergie

Une enquête sur la consommation d'énergie en prestation de service se déroulera en 2010. La fédération est associée à la préparation de cette enquête. Les entreprises bénéficieront des actions d'amélioration de la performance énergétique des machines agricoles et des actions de promotion de la recherche et de l'innovation.

Développement des énergies renouvelables

En 2020, les énergies renouvelables devront représenter 20% de l'ensemble de la production d'énergie au niveau européen. Dans cet ensemble, la biomasse devra apporter une contribution essentielle de plus de 10 millions de Tep. Le secteur forestier va bien entendu participer de façon importante à cet enjeu, on estime que sa contribution pourrait nécessiter la mobilisation de plus de 20 millions de m³ supplémentaires de bois chaque année. Le secteur agricole à travers la valorisation des pailles et autres résidus de cultures sera lui aussi de la partie. Au-delà, la mobilisation de nouvelles ressources est engagée avec des enjeux importants en termes de surfaces à dédier à ces productions. La dimension "Écologie" devra être ici pleinement prise en compte. La question de la mobilisation de ces ressources

est bien entendu un enjeu important pour l'ensemble des acteurs de ces filières. EDT est concerné au premier chef par cet objectif de mobilisation.

Certification environnementale des exploitations

"Depuis quelques années, EDT s'est engagé dans une démarche qualité (Qualiterterritoires) au service des entreprises agricoles et dans l'intérêt des territoires. Cette démarche innovante peut et doit s'articuler avec l'objectif ambitieux fixé par le ministre en matière de certification environnementale des exploitations agricoles". Ainsi se trouve pleinement reconnu le travail engagé sur les questions de certification et de démarche qualité par des entrepreneurs sous l'impulsion de la Fédération. Du même coup, la mise en place d'un système de certification environnementale des exploitations agricoles sera articulée avec les entrepreneurs : c'est un acquis précieux parce que stratégique.

La tempête Klaus

Pascal Vinet est revenu sur la demande de la Fédération à savoir que *"toutes les entreprises puissent accéder aux interventions d'Oseo, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du plan de relance des PME. Je soutiens cette demande qui est légitime. C'est pourquoi, j'ai contacté le directeur général du trésor et de la politique économique, qui exerce la tutelle d'Oseo, en souhaitant que la situation des entreprises de travaux forestiers puisse faire l'objet d'une analyse spécifique, et en appuyant votre demande d'une réunion de travail sur le sujet"*. EDT estime que le financement de l'activité des entreprises de travaux est à améliorer : les marges de progrès sont considérables en la matière. Soulignant que les entreprises peuvent d'ores et déjà bénéficier d'un report de paiement de leurs cotisations sociales, après examen de leur demande par la caisse MSA compétente, le représentant du ministre a noté la demande *"de déductibilité de la TVA sur l'essence utilisée dans les tronçonneuses, débroussailleuses et autres matériels. Ce sont des dossiers complexes sur lesquels nous allons continuer à travailler"*.

Les pratiques d'épandage au Bénélux : "C'est Big Brother dans le lisier"

La qualification de l'activité épandage évolue, aussi une délégation d'entrepreneurs français (dont Philippe Largeau et Ambroise Leledy) a visité en janvier dernier, au Bénélux, des entreprises de travaux agricoles spécialistes de l'épandage et de la logistique "produit".

Président de la fédération nationale belge des entrepreneurs, Lionel Vanneste réalise des travaux d'épandage ainsi que des travaux agricoles. Il est également agriculteur et transporteur de composts. Face à des pratiques extrêmement peu respectueuses de l'environnement, la Belgique a durci sa réglementation en matière d'épandage issue de la directive Nitrates. L'"arrêté préfectoral" impose une répartition au sol des liquides avec enfouissement obligatoire dans l'heure qui suit l'épandage. Il n'y a pas d'épandage par buses. La quasi-totalité de la Flandre est sous le couvert de la directive nitrates. "C'est Big Brother dans le lisier", estime l'entrepreneur belge. Lionel Vanneste est spécialisé dans l'épandage sur les cultures, il utilise un épandeur grande largeur à pendillards. Il n'épand que des effluents liquides. Dans les prairies, l'enfouissement se fait grâce à des disques. Aucun contrôle obligatoire du matériel d'épandage n'est prévu pour le moment, cependant la Mestbank (cellule administrative du ministère de l'environnement) classe les types de matériel, mais n'interdit aucune technique. Pour les clients agriculteurs, comme en France, il existe des limites NPK d'épandage. Ces derniers doivent réaliser un plan de fumure annuel (cartographie des parcelles, type de culture, quantités apportées/NPK). Ce plan est communiqué à la Mestbank.



Tous les flux de matières doivent être enregistrés

Toute entreprise, y compris les entreprises de travaux agricoles assurant les opérations de logistique (transport) et d'épandage de matières fertilisantes organiques, doit procéder à une déclaration et une immatriculation auprès de la MestBank. Celle-ci est chargée des contrôles réglementaires administratifs sur le terrain, elle est adossée à une commission consultative composée des représentants des professions concernées. Outre la déclaration d'activité, tous les flux de matières doivent être enregistrés par informatique avant les opérations de transport et d'épandage. Par ailleurs, une géolocalisation est renseignée pour connaître la position des matériels



Gegründet 1880

GERINGHOFF



CUEILLEURS MAÏS et COUPES Repliables de 4.80 à 7.20 mètres






Entrainement par boitier, sans courroies ni chaines.

Coupe VARIO repliable en trois parties de 6.00 à 6.60 m



Variation continue au travail du tablier de la coupe de 500 millimètres.




Passage des céréales au colza en 5 mm.

Contact : Jean Paul BLANCHET - Mobile : 06 03 16 49 49 - E-Mail : info@geringhoff.fr

et des matières toutes les quinze minutes. Les entrepreneurs de travaux sont identifiés au travers d'un listing de matière qu'ils transportent. En pratique, pour chaque lot, un numéro d'agriculteur et un numéro de preneur est indiqué. Un bordereau de suivi de déchets est enregistré et transféré via internet à la Mestbank. Les matériels de transport doivent avoir un ordinateur de bord avec fiche mobile en ligne. Chaque camion est identifié et suivi grâce au GPS embarqué qui se synchronise tous les 15 km. S'il y a trop de matière à épandre chez le client, l'entrepreneur doit refaire un bordereau pour le lot restant en le pesant chez le client. Enfin, une fois par an, une analyse des matières est réalisée sur place dans la fosse de stockage de l'agriculteur client.

Par ailleurs, des contrôles "*terrain*" viennent confirmer les informations renseignées. L'entrepreneur estime les vérifications "*terrain*" (route et champs) dont il fait l'objet à deux par semaine. L'entreprise doit se conformer à un référentiel "*système*" : le GIQF, dédié à la profession. Celui-ci est géré et contrôlé par un organisme certificateur tiers de type SGS, Veritas ou Certagro. Un contrôle est effectué tous les trois ans pour le renouvellement du certificat ainsi qu'un audit annuel. Il est nécessaire d'être en conformité avec un cahier des charges à respecter.

Le site www.vegaplan.be reprend la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, en matière de respect de l'environnement. En Belgique sur 1 200 entrepreneurs, 700 sont certifiées GIQF, le syndicat professionnel souhaitant aller vers 100 % de certifiés. À l'occasion de ce voyage, la délégation a été accueillie par Challenger qui dispose aux Pays-Bas d'un site de construction, d'assemblage et de logistique pour ses matériels d'épandage *Terragator*, ses tracteurs à chenilles et son matériel de pulvérisation.

Une entreprise européenne de logistique et d'épandage

Située à Oostburg dans la province de la Zélande, bordée à l'Ouest par la Mer du Nord et au sud par la frontière belge, EcoService Europe BV emploie 35 salariés permanents et épand 60 000 tonnes par an. Son parc est constitué de 20 camions citernes, de deux épandeurs solides, de deux épandeurs liquides pour le transport, le stockage, et l'épandage de matières liquides et solides. Outre le personnel technique affecté aux tâches de maintenance du matériel, de conduite des épandeurs et des camions, l'entreprise dispose d'une cellule logistique de trois personnes s'occupant de l'organisation des transports et d'une responsable de la qualité. Comme pour la réglementation belge, à chaque lot correspond un bordereau de suivi de déchet où sont indiqués la nature du produit à épandre, le destinataire, etc... La conservation de ces bordereaux est obligatoire. Chaque chauffeur part avec ses fiches pour effectuer sa tournée. Tous les camions citernes sont équipés de GPS et sont suivis. L'entreprise travaille sur toute

l'Europe. L'échantillonnage se fait selon une procédure par le chauffeur grâce à un système de remplissage de poche/pot à l'arrière de la citerne. Les échantillons sont conservés deux semaines. La procédure est obligatoire et est soumise en cas de manquement à une amende de 200 euros. L'entreprise dispose d'une responsable qualité qui a procédé en cinq ans à la réorganisation de l'entreprise. L'entreprise dispose de quatre certifications : une Iso 9001, une Iso 14001, une Globalgap et une certification dédiée aux entreprises de travaux "VCA". La démarche "*qualité*" passe par la formation des conducteurs (épandeurs et camions) avec des entretiens réguliers dans le cadre de l'optimisation des compétences.

Une entreprise de travaux agricoles en épandage

Alleleijn Fa, troisième entreprise visitée, située dans la province du Limbourg, aux frontières allemandes et belges est d'une taille plus réduite que les deux précédentes. À côté d'un élevage, le chef d'entreprise agricole dispose d'un épandeur automoteur type *Terragator* liquide avec un enfouisseur à disques pour la prairie, une rampe à buses type miroir et une tonne à lisier. Les prestations sont effectuées par le chef d'entreprise aidé d'un salarié. Il ne dispose pas de poids lourd pour assurer la logistique du produit. Par ailleurs, l'entrepreneur fait lui-même la collecte des lisiers auprès des agriculteurs et trouve ensuite des clients pour épandre la matière. En contrat avec des logisticiens ou "*producteur*", il assure la prestation d'épandage. Pour son activité, l'État fixe les limites annuelles NPK, l'entreprise recevant et appliquant le plan d'épandage de son client. L'entreprise est certifiée dans le cadre d'engagements visés dans un référentiel VCA* qui est un système "*qualité*" propre aux entrepreneurs des Pays-Bas. Il doit respecter un cahier des charges, qui concerne tant la traçabilité produit que l'application. Le Veiligheid Checklist Aannemers (VCA) ou liste sécurité contractants (LSC) porte sur le management, l'enregistrement papier de la traçabilité, le bon de commande entrée sortie en rapport avec la facturation, le retour client obligatoire, le nettoyage des machines obligatoires, le traitement des effluents avec dégrilleur débourbeur, le contrôle annuel technique effectué par un concessionnaire. Ce contrôle s'applique sur les aspects de conformité et de sécurité des engins. Le concessionnaire à l'aptitude à délivrer les certificats attestant la viabilité des appareils. Ce référentiel est d'application volontaire et il devient obligatoire car il est exigé pour la qualification ainsi que par les assureurs. Le coût du certificat est nul, ce qui est facturé correspond au temps passé sur le travail administratif. La certification est délivrée et les contrôles sont effectués par un organisme tiers (certificateur) de type SGS.

Hélène Coulombeix et Erwan Charpentier ■



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos

01 47 87 12 12

Service d'information juridique / Vie pratique

Actualités !

Journée d'information sur les travaux agricoles de A à Z

Fin-mai, début-juin, la Fédération nationale prépare une journée sur le thème des travaux de A à Z en entreprise de travaux agricoles. Il s'agit de faire le point sur le cadre général des prestations proposées par les entrepreneurs à leurs clients. Cette journée est ouverte aux entrepreneurs qui souhaitent contribuer aux débats et à la réflexion sur les travaux complets, autre appellation donnée à cette prestation.



Les travaux de A à Z vont faire l'objet d'une journée de débat organisée par la Fédération nationale.

Congrès national EDT 2010 à La Rochelle

Le 1^{er} avril, le conseil national d'administration EDT a validé la candidature de la région Poitou-Charentes en 2010 et de la Région Bretagne en 2011 pour l'organisation du congrès annuel. Quels que jours plus tard, EDT Poitou-Charentes retenait la ville de La Rochelle pour cet événement. Les 11, 12 et 13 mars sont les dates retenues. Les Picto-Charentais espèrent que le choix de ce superbe port sur l'Atlantique incitera tous les syndicats EDT de France à mobiliser pour effectuer le voyage.



La ville de La Rochelle (17) va accueillir le prochain congrès EDT. Les dates retenues sont les 11, 12 et 13 mars 2010.

Enquête sur l'énergie dans le secteur de la prestation de services agricoles, forestiers et ruraux

Le ministère de l'Agriculture prépare une enquête sur les consommations et les productions d'énergie. Celle-ci se déroulera au deuxième trimestre 2010 pour la prestation de services. Une autre enquête sera menée fin 2011 dans les exploitations agricoles. Ce travail doit permettre de mieux appréhender les consommations et productions d'énergie dans le monde agricole.

Le comité des utilisateurs dont EDT fait partie a débuté ses travaux sur la définition du champ de l'enquête et le questionnaire qui sera soumis aux entrepreneurs. L'étude préalable conduit à 8 000 questionnaires pour une précision de l'ordre de 1 % au niveau national. Les travaux statistiques engagés par EDT avec la CCMSA devraient permettre d'abaisser ce nombre tout en permettant aussi de mieux connaître un secteur qui ne faisait pas jusqu'à présent l'objet d'enquêtes.

Mission d'évaluation du dispositif travailleurs occasionnels

Les entreprises de travaux agricoles en particulier constituent une filière majeure d'insertion des jeunes formés aux métiers de l'agriculture et de l'agro-équipement. Une pratique de participation aux travaux agricoles lors de pics d'activité avec des alternances de travail et "d'inactivité" existe. Des agriculteurs, des actifs du monde rural se salarient à titre secondaire le temps d'une campagne.

Le ministre du Budget a confié aux inspections générales des Affaires sociales et des Finances une mission sur le dispositif de taux réduits de cotisations sociales pour l'emploi de travailleurs saisonniers et de demandeurs d'emploi dans le secteur agricole. À l'occasion de son audition, la Fédération nationale a indiqué que les entrepreneurs bénéficieraient depuis peu de ce dispositif (automne 2006). Un taux unique de 58 % s'applique aux entrepreneurs et ce quelles que soient leurs activités. Le champ d'application est restreint : un groupement d'employeurs composé de sociétés commerciales est exclu du dispositif.

Chaque client effectue un choix : embaucher lui-même des salariés ou recourir à un groupement d'employeurs pour conduire ses engins de réalisation de travaux, recourir à ses collègues par l'entraide, s'engager dans une coopérative d'utilisation du matériel, faire réaliser les travaux par un entrepreneur. La somme des décisions individuelles se mesure en terme de création, destruction d'emplois salariés et de déclaration d'emplois. La question des charges est une question de fond : à défaut d'un niveau sup-

portable, l'emploi salarié recule au profit d'autres formes de réalisation des travaux entraînant des distorsions de concurrence.

QualiTerritoires qualifie les travaux d'entretien des accotements



Pour que votre entreprise soit qualifiée QualiTerritoires à l'automne 2009, n'hésitez pas à commander votre dossier de demande de qualification dès aujourd'hui sur le site internet Qualiterritoires.

Le titre de qualification QualiTerritoires pour les travaux d'entretien d'accotements routiers est en vigueur depuis le 16 mars dernier. Pour que votre entreprise soit qualifiée QualiTerritoires à l'automne 2009, n'hésitez pas à commander votre dossier de demande de qualification dès aujourd'hui sur le site internet Qualiterritoires : www.qualiterritoires.org.

La biodiversité : de nouveaux marchés pour les entrepreneurs

Avec le Grenelle de l'environnement, la meilleure prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles et les territoires est à l'ordre du jour. La société des agriculteurs de France a organisé le 26 mars dernier une journée intitulée "*biodiversité entre contraintes et nouveaux marchés*". Entre dans ce cadre les travaux d'entretien et les aménagements favorables à la biodiversité : mise en place de haies,



Le nettoyage des berges de rivière est le type de prestation réalisé par les entreprises de travaux.

de mares, de bosquets, l'entretien des cours d'eau, des fossés de drainage, la coupe de bois dans le cadre de l'agroforesterie, la mise en place d'échelles de franchissement de clôture, l'entretien de chemins ou sentiers, la création de pistes ou chemins, la plantation et entretien de haies, la remise en état de zones humides, le nettoyage de berges de rivière, la réouverture de milieux (débroussaillage...), le nettoyage de sites (ramassage d'ordures...), la pose de protections individuelles de plants, la pose de répulsifs, la remise en état de prairies (dégât de sanglier), la pose et l'entretien de clôtures électriques. Ces questions font actuellement l'objet de recherches de la part des chambres d'agriculture et du Cemagref qui estiment que les entrepreneurs sont qualifiés pour intervenir sur ces marchés.

Création d'une section Entreprises de tri à façon à Bruxelles

À l'issue d'une rencontre organisée début mars entre les trieurs de semences à façon français et anglais, leurs syndicats respectifs ont bon espoir de voir la création dans les prochains mois d'une section "*entreprises de tri à façon*" à Bruxelles. Cette organisation sera hébergée par la Ceettar, qui assurera la représentation des trieurs à façon au niveau européen et favorisera l'échange d'informations techniques et réglementaires.

Le fond chaleur mobilisé pour faciliter la mobilisation des bois de tempête

En déplacement dans le Sud-Ouest, Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie a rappelé les enjeux du reboisement d'un point de vue environnemental : la forêt constituant un véritable "puits de carbone". Elle a annoncé plusieurs mesures destinées à faciliter la valorisation d'une partie du bois issue de la tempête comme source d'énergie. Celles-ci sont en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement et le plan national de développement des énergies renouvelables. Dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : le "fonds chaleur renouvelable", mis en place à la suite du Grenelle de l'Environnement est doté d'un milliard d'euros pour la période 2009-2011. Il apportera une bonification pouvant aller jusqu'à 2,5 milliard d'euros aux projets de chaufferies-bois des collectivités ou des industries, dès lors que les gestionnaires de ces équipements auront signé un contrat d'approvisionnement en bois issu de la tempête. La secrétaire d'État a déclaré que le ministère de l'Écologie dégagera une enveloppe exceptionnelle de 10 M€ pour aider au financement de plateformes de stockage de bois. Elle a par ailleurs annoncé la mobilisation d'1,2 million d'€ en faveur de la restauration des milieux naturels affectés par la tempête. Cet appui sera mobilisé notamment pour le site d'Arjuzanx, le parc naturel régional des Landes de Gascogne et son écomusée de Marquez, les trois réserves naturelles landaises, les sites Natura 2000, ainsi que pour l'élimination des embâcles les plus im-

portantes dans les cours d'eau de la région. Une expertise collective "quelle forêt pour demain" est lancée. Les acteurs locaux seront associés à cette démarche.

33 % d'auto-entrepreneurs artisans

Un auto-entrepreneur sur trois exerce une activité artisanale et ne sont donc pas soumis aux mêmes charges fiscales et sociales que les autres artisans. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME a annoncé la création d'un groupe de travail pour définir l'impact du régime de l'auto-entrepreneur sur les métiers de l'artisanat. Si le groupe de travail pourra éventuellement procéder à un "ajustement du régime de l'auto-entrepreneur pour les activités artisanales". Le statut d'auto-entrepreneur est limité aux activités couvertes par le régime social des Indépendants, donc hors-activités ressortissantes de la MSA.

Erratum sur EDT Perspective : journée portes ouvertes dans le Nord

Une erreur s'est glissée dans l'article page 15 du précédent numéro (EDT Magazine 39). Le président d'EDT Perspective est Gérard Maréchal et non Philippe Mennesson.

Décret hygiène et sécurité en forêt

Le développement durable en forêt, c'est aussi progresser sur l'hygiène et la sécurité des intervenants pour améliorer la compétitivité et l'attractivité des métiers. Les consultations sur le projet de décret hygiène et sécurité en forêt achoppent sur trois points : l'encadrement du travail isolé, la formation de sauveteurs secouristes du travail pour les professionnels, la définition du donneur d'ordre et ses obligations vis-à-vis des entreprises de travaux. De nouvelles réunions sont prévues sur ce projet de décret qui participe à l'objectif de renforcer la sécurité des indépendants comme des salariés sur les chantiers forestiers.

Le manque de garanties limite le financement des petites entreprises

Les dernières statistiques dévoilées par le médiateur du crédit le confirme : les petites entreprises sont aujourd'hui confrontées à des difficultés de financement et de trésorerie. Face à la menace d'insolvabilité pesant sur le système bancaire et à un assèchement du crédit qui mettrait en danger le financement de l'économie, d'importantes mesures ont été prises pour faire face à l'urgence. "Orientées dans un premier temps en direction des établissements bancaires, les mesures visent le soutien à l'activité des entreprises", souligne Chantal Brunel, députée rapporteur de la proposition de loi *tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises*. Ce texte est en cours de discussion au Parlement. Il propose de sécuriser les relations entre les entreprises et les banques et de les rendre plus transparentes. Il ouvre également sur la diversification des sources de financement. Une mesure attendue par les entrepreneurs de travaux forestiers en particulier serait tout simplement de les faire bénéficier des dispositifs existants en particulier Oseo garantie. Actuellement l'accès est réservé aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros. Des discussions sont en cours entre les représentants des entrepreneurs et les ministères de l'agriculture et de l'économie.

Faucheuses-débroussailleuses PRO-LONGER



LES PROFESSIONNELLES QUI VOUS RESSEMBLENT !



RÉDUCTION DES COÛTS

La cinématique parallélogramme du bras semi-avancé est associée à la nouvelle commande électrique proportionnelle : performances, qualité et confort de travail.



STABI-LINK®

Châssis à montage et démontage ultra-rapide.
Une exclusivité brevetée KUHN.



Réseau de partenaires agréés KUHN

synonyme de : proximité,
SAV professionnel, disponibilité
rapide des pièces de rechange...

NOUVEAU
KUHN
PROTECT
Extension de garantie à 3 ans*



www.kuhn.fr

NOUVEAU SITE EN 2009

Le Salon des **ETA**

Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

bienvenue chez vous !

En partenariat avec la Fédération
Nationale EDT et son magazine



**ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES**



Le Salon des ETA vous est exclusivement réservé, ainsi qu'à votre équipe

- Rencontrez l'ensemble de vos fournisseurs de façon privilégiée
- Découvrez les dernières innovations européennes qui viendront d'être exposées au salon Agritechnica (Hanovre, Allemagne)
- Prenez en main certains matériels sur des espaces dédiés
- Trouvez des réponses concrètes aux problématiques qui vous concernent sur les Points Information et à nos colloques (diversification, gestion de l'atelier, conduite économique, questions fiscales, sociales, juridiques...)

Mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2009
Parc des expositions de Laval (53)

www.saloneta.com

profield
EVENTS

Le Salon des ETA - 36 bd HP Schneider - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex
info@saloneta.com - fax : 03 85 80 10 82

Entreprise Comte : mieux utiliser la nature

Précurseur et innovante, l'entreprise de Philippe et Guillaume Comte, installée en Charente-Maritime, utilise les techniques culturales simplifiées (TCS), réduit son recours aux produits chimiques et installe des panneaux photovoltaïques.

À une dizaine de kilomètres du passage de l'autoroute A 10, l'entreprise de travaux agricoles de la famille Comte est située sur la commune de Landes, entre La Rochelle et Saint-Jean d'Angély. Pour y accéder, on empreinte une petite route bordée de haies bocagères. Rien de plus normal, puisque Philippe Comte est un des initiateurs, passionné, de leur remise en état sur le département de Charente-Maritime. On pourrait presque parler ici de révolution verte avant l'heure ; une histoire, qui lui a valu par la suite de réaliser la vente de haies bocagères à travers la SARL Plantation charentaise créée en 1992. Celle-ci englobe également les activités de prestations agricoles réalisées pour des clients céréaliers. L'entreprise de prestation est le dénominateur commun entre Philippe, le père, possédant son exploitation et Guillaume, le fils, installé comme jeune agriculteur. Elle réalise notamment tous les travaux

nécessaires à leurs deux exploitations, totalisant près de 250 ha de terres. Le choix des TCS vaut pour la recherche d'économies de temps et de coûts, mais aussi par réel souci de respecter et d'utiliser au mieux les atouts naturels du sol ; des méthodes qui ont convaincu leurs clients.

Replantation d'arbres

"J'ai toujours aimé les arbres", confie Philippe Comte. Cette passion, l'entrepreneur l'a concrétisé grâce à la replantation de haies bocagères, suite aux remembrements successifs qui ont défiguré le département, depuis les années soixante. *"Il restait très peu d'arbres sur les terres agricoles de l'Aunis.",* se souvient l'entrepreneur. En 1987, l'idée lui vient, avec deux amis, de créer une association de reboisement sur la commune de Landes (1). La mairie est partie prenante. 3 km de haies sont replantées. La toute jeune association dépasse vite la localité, au vu



Guillaume Comte, 26 ans, jeune agriculteur et entrepreneur, est associé à son père Philippe sur la SARL Plantation Charentaise (vente de haies bocagères et prestations agricoles).

de l'engouement des collectivités pour cette initiative. Du nom de "Association de reboisement de Landes", on passe à "Prom'Haies" en 1990 sur le département, puis "Prom'Haies Région", deux ans plus tard, l'association prenant alors un rôle promotionnel pour le développement de la haie bocagère. Souhaitant rester sur l'aspect concret de la plantation, les initiateurs du mouvement, dont fait partie Philippe Comte, créent une

nouvelle association à l'échelon départemental. Celle-ci, "Plant'Haies", soutenu par le Conseil Général, permettra de redéployer une quarantaine de km de haies. En 1998, cette activité est confiée à la chambre départementale d'agriculture.

Création de la SARL

"Le principe d'une plantation était le suivant, explique Philippe Comte. Le planteur devait fournir le terrain et la main-d'œuvre. Les collecti-

Le parc matériel

- 2 tracteurs Massey Ferguson (8280, 6290 avec un chargeur Quick de capacité 2,5 t)
- Moissonneuse-batteuse Claas Lexion 570
- 2 remorques (26 t et 22 t) Brimont et La Littorale
- Pulvérisateur automoteur de 28 m et 3400 l Evrard Alpha
- Girobroyeur de 5,40 m GyraX (en co-propriété)
- Epareuse Lagarde (en co-propriété)
- Semoir à engrais solide, centrifuge avec pesée Amazon (en co-propriété)

- Lamier 5 scies Kirogn
- Broyeur de pierres Kírpy
- 1 balayeuse Rabaud
- 1 alligneuse (Prototype)
- 1 barre de guidage GPS Outback
- 1 semoir à disques de 6 m (avec mulcheur détachable) Rabe MegaSeed (pour TCS)
- 1 déchaumeur à dents et cultivateur de 8 m (doté d'une herse) Horsch Terrano (pour TCS)

Vente par internet de haies bocagères

“Nous avons zéro stock et quasiment zéro investissement, explique Guillaume Comte. Notre communication d'entreprise est à 100 % internet. Notre structure est donc peu coûteuse et nous n'avons aucun frais de main-d'œuvre”. La vente par correspondance, voilà le secret de la SARL Plantation Charentaise aujourd'hui, au moins pour la partie haie bocagère. Une fois la vente conclue, elles sont livrées directement du pépiniériste au client. “Notre force, c'est le conseil que nous donnons sans qu'il y ait systématiquement une volonté d'achat de la part du demandeur, ajoute le jeune entrepreneur. À nos clients, nous apportons également nos conseils, un guide de plantation et une assistance téléphonique à des heures raisonnables”. Des demandes viennent parfois de l'étranger, mais l'activité de vente est cantonnée à la France.



Des outils pour les TCS



“Nous préparons un lit de semence sur 5 cm, explique Guillaume. On laisse mourir les mauvaises graines qui sont enfouies plus profondément dans le sol, ce qu'on n'obtiendrait pas avec un labour”. Le semoir classique modifié qu'ils utilisent au départ ne les satisfait pas. Après deux années de recherche, ils achètent en 2005 un semoir à disque spécifique pour les TCS, de marque allemande, un Rabe MegaSeed de six mètres. Après les récoltes, la quasi-intégralité des pailles de céréales est également laissée dans le champ, d'où l'intérêt du semoir à disque (l'outil possède également un mulcheur détachable). Pour préparer les sols, l'entreprise se dote d'un déchaumeur à dents, cultivateur ; un Horsch Terrano de huit mètres, possédant une petite herse, utilisable été comme hiver. Ce sont les seuls engins que les entrepreneurs utilisent pour l'essentiel de leurs méthodes. Et ils ont pu se séparer d'un certain nombre d'outils classiques. “Nous n'avons ni charrue, ni herse rotative, ni Cover crop, pas non plus de déchaumeur, ni vibroculteur, rouleau ou semoir monograines”, assure Guillaume.



La force Vicon est avec vous !



TELLUS : ludique, intuitif et 100% ISO compatible


CONTRAT SECURE
Gratuit et Inclusif

- Extension de garantie à 3 ans
- Assurance "complément à neuf"
- Maintenance par hivernage



Presses Vicon LB 1270 & 1290

Technologie & Service gagnants...

Avec la nouvelle génération de presses haute densité, Vicon renforce sa position de spécialiste du pressage.

- ▶ **Système d'aménagement éprouvé** : l'efficacité du Power Density offre une balle très dense et bien formée avec un minimum de puissance.
- ▶ **Rotor à technologie Intégrale** : vis de recentrage et rotor sur le même axe assurent une haute capacité en toutes conditions de récolte.
- ▶ **Dispositif de coupe OmniCut** : le nouveau système de coupe autorise un accès simplifié aux 23 couteaux pour une maintenance facilitée et plus de confort.

Optez pour la sécurité d'une marque et d'un réseau Leader.


Crédit Chorus

4 campagnes avec 1^{ère} échéance au 25/12/09. Taux client*

1,33%

* Voir modalités dans nos réseaux agréés


Kverneland Group

Kverneland Group France S.A.S.
Division VICON - BP 50129
45603 St Jean de Braye Cedex

Documentation sur demande par Fax -- 02 38 52 42 09

Tel. 02 38 52 42 00 - www.vicon.eu



Après les remembrements successifs, Philippe Comte a participé activement à la réimplantation des haies bocagères sur le département de Charente-Maritime.

vités donnaient les plants. Et le demandeur plantait lui-même, avec l'aide de l'association". Le succès est immédiat. Chaque année, une centaine de dossiers sont instruits. Pour bénéficier des aides, un minimum de 100 m de haies doit être planté en zone agricole. "Cela écartait 10 % des candidats à la plantation", précise l'entrepreneur. En 1992, pour répondre à ces demandes non satisfaites, Philippe Comte décide de créer la SARL Plantation Charentaise. Il travaille pour des particuliers, des entreprises, des communautés de communes. L'entrepreneur travaille en collaboration avec un pépiniériste normand, déjà rôdé à cette activité avec l'association. En 1998, les activités de la SARL s'étoffent avec des prestations de travaux agricoles. C'est notamment le démarrage des prestations en A à Z, suite à

la demande d'un voisin, céréaliériste, souhaitant déléguer la gestion de ses cultures. La partie prestation représente aujourd'hui 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise (soit près de 70 000 euros HT). Pour autant, l'activité première de la SARL n'a pas disparu mais s'est modernisée. À part quelques plantations de haies bocagères réalisées localement, l'entrepreneur ne pratique plus que leur vente via internet. Cette évolution, on la doit à Guillaume Comte, arrivé dans l'entreprise il y a trois ans (Lire encadré).

Le choix du non-labour

Les toutes premières prestations démarrent il y a dix ans ; moissons et broyage de pierre. Forte de son expérience dans la haie, l'entreprise s'équipe également d'un lamier pour la taille, un équipement assez rare à l'époque.

Côté agricole, elle se lance dans les TCS à partir de 2000, des méthodes que les entrepreneurs testent d'abord sur leurs propres exploitations, dans le but premier de réduire les coûts et temps de production. "Nous avons avancé grâce à nos recherches personnelles", confie Guillaume. Nous avons peu de documents, pas de publication et on ne connaissait pas les résultats des autres utilisateurs". Le pas vers les TCS est véritablement franchi en 2001, d'abord sur les cultures de tournesol et de pois, pour lesquelles les agriculteurs se séparent définitivement de leur charrue. "Le labour prend beaucoup de temps, d'énergie et de fioul, estime le jeune agriculteur. Après un labour, la terre est plus collante, plus "tirante". Elle est plus pénible à travailler pour toutes les interventions dont les semis. De plus, nos charmes modernes détruisent le monde vivant et bien structuré du sol". La suppression du labour tout au long de l'année limite les tassements de sols. Dans cette optique, les engins de l'entreprise sont également équipés de pneus basse pression. "Nos clients nous ont fait confiance parce que nous leur avons apporté des explications agronomiques, assure Guillaume, ingé-

nieur agricole. Et les résultats sur nos exploitations constituent une bonne vitrine, puisqu'on n'a pas constaté plus d'échecs que si nous avions gardé dans notre secteur." Les entrepreneurs se sont lancés d'autant plus aisément vers le TCS, que leurs sols sont à 80 % argilo-calcaire, le reste étant composé de sols argileux et de terres rouges à Châtaignier (dénomination de sols limono-argileux dans la région). Après dix ans de recul, Guillaume et Philippe Comte, s'estiment satisfaits de leur choix d'un point de vue économique et écologique. "Il faut bien une décennie pour mesurer les résultats en TCS, constate Guillaume. Aujourd'hui, nous travaillons plus en largeur qu'en profondeur. Nos terres sont plus agréables à pratiquer, moins dures. Et on économise près de 40 % d'heures de tracteurs et autant de gasoil. Ce ne veut pas dire pour autant que l'on travaille moins. Le gain de temps est transférée à la réflexion, l'analyse et le suivi des cultures sur le terrain".

Réduire les intrants et "phytos"

Au début des années 2000, les agriculteurs adhèrent à un groupe de travail mis en place par la chambre d'agriculture de Charente-Maritime,

Développer l'énergie solaire

Précurseurs dans la région Poitou-Charentes, Philippe et Guillaume Comte ont été parmi les premiers à installer des panneaux photovoltaïques sur leur bâtiment d'entreprise. "Nous avons réfléchi au "projet papier" à l'automne 2006, se souvient Philippe Comte. Mais celui-ci s'est véritablement concrétisé fin 2007 date du raccordement au réseau EDF". Cette même année, sur une durée limitée de six mois, la région Poitou-Charentes apporte une subvention pour lancer une dynamique auprès des candidats au solaire. Les entrepreneurs en bénéficient et financent ainsi 40 % de leur investissement. En signant un contrat sur 20 ans avec EDF, ils ont estimé un retour sur investissement sur sept ans en tenant compte de la subvention. EDF leur rachète l'électricité produite à 55 centimes d'euros le kWh, pour la revendre huit centimes d'euros. "Ce pro-



jet est pour nous une prestation supplémentaire, estime Philippe Comte. Et une fois le système installé, nous n'avons rien de plus à faire. Le constructeur garantit seulement 20 % de baisse de rendement des panneaux après 25 ans d'utilisation".

Panneaux : Solar Fabrik (Allemagne)

Onduleur : Solar Max (suisse)

Installateur : Enercom (Charente-Maritime)

Coût total (hors subvention) : 145 000 euros HT

nommé "groupe agriculture alternative". L'objectif est notamment d'améliorer la fertilisation azotée sur les blés, ceux-ci représentant 40 % des surfaces agricoles du département. Ce programme est mis en place pour palier au problème de pollutions des nappes phréatiques. Dix ans plus tôt, Philippe et Guillaume Comte adhéraient déjà à l'opération "Ferti-Mieux". "Au départ, nous avons adhéré au groupe en tant qu'exploitant, puis comme entrepreneur de travaux agricoles, explique Guillaume Comte. Notre groupe comprend deux entrepreneurs et une quinzaine d'agriculteurs, soit environ 5 % des producteurs du département". Après l'adoption de meilleures pratiques sur les intrants, le groupe s'est penché sur la réduction des produits phytosanitaires. "Nous utilisons des variétés de blés et d'orges plus rusti-



Ces trois cuves (montées sur un bac de rétention de 60 m³) contenant l'engrais liquide sont en fibres de verres. Cette matière ne craint pas d'altération par l'azote, contrairement au métal.

ques, donc plus résistantes aux maladies, explique l'entrepreneur. On prend notamment des variétés barbues que les insectes de printemps ne peuvent pas attaquer. Pour le Colza, on mélange des variétés, aux dates de floraison différentes, pour lutter contre certains insectes comme le méléigèthe, et aussi moins sensibles au champignon orobanche. Un important tra-

vail d'observation est réalisé avant de déclencher ou non un traitement". Les entrepreneurs s'inscrivent pleinement dans une optique de réduction des produits phytosanitaires. Face au plan gouvernemental Ecophyto 2018, visant à réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires (d'ici 2018), ils s'en estiment aujourd'hui à mi-chemin. "Nous avons réduit la consommation des fongicides et des insecticides par deux", assurent-ils. Certains insectes sont aujourd'hui tolérés et non plus éradiqués, dans un souci économique et écologique. "Nous restons dans un schéma agricole classique, tout en s'en éloignant de plus en plus, précise Guillaume. Je constate que nos pratiques commencent à s'étendre, dues notamment à l'interdiction de certains produits". Dans un autre registre, mais dans une optique globale de

réduction des coûts, incluant des retombées environnementales positives, les entrepreneurs ont installé 200 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du hangar de l'entreprise, en 2007 (voir encadré). 28 000 kWh d'électricité sont produits à l'année et revendue à EDF. "Nous considérons ces installations comme une diversification d'activité", concluent les entrepreneurs. Un nouveau projet, celui de poser 140 m² de panneaux sur un autre bâtiment, est en marche. Les entrepreneurs s'intéressent également au référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE), issu du Grenelle de l'environnement.

Frédéric Ripoché ■

(1) sous statut Association Syndicale Autorisée (ASA)
À visiter : www.plantations-charentaises.fr



ALLIANCE
TIRE COMPANY (1992) LTD.

PNEUMATIQUES
AGRAIRE
FLOTATION
FORESTIER
AGRO-INDUSTRIEL



**Une Gamme Complète
à la Hauteur de vos Exigences !**



SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES www.socah.fr

NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 nord.pneus@socah.fr SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 sud.pneus@socah.fr

Prest'Agri : de la distribution à l'entreprise

Installée à Buigny-Saint-Maclou, à deux pas d'Abbeville dans la Somme, l'entreprise Prest'Agri est "relativement" jeune puisque créée en 1992. Travaillant dans une région diversifiée au niveau des structures et des productions, Hervé Eeckhout et son fils ont su développer une activité répondant aux différentes demandes.

"C'est un peu le hasard, ou plutôt l'opportunité qui m'a fait devenir entrepreneur de travaux", reconnaît Hervé Eeckhout, le fondateur de Prest'Agri. "J'étais responsable des ventes dans une concession en charge de la clientèle des entrepreneurs. Un de ces clients allait prendre sa retraite et n'avait pas de fils pour reprendre. Comme il n'y avait pas d'opportunité d'évolution dans la concession, j'ai franchi le pas et j'ai repris son activité." C'est ainsi que l'aventure débuta en 1992 avec des activités purement agricoles

dans cette région se partageant entre grandes cultures (région du Ponthieu) et polyculture-élevage (région du Vimeux). À cette époque, son fils Sylvain, passionné de machinisme agricole, faisait ses études au Cours Saint-Eloi de Bapaume d'où il sortira avec un BTS Acse (polyvalent axé sur la gestion). Il rejoindra son père en 1999 en prenant 50 % des parts. Père et fils forment aujourd'hui l'équipe dirigeante de l'entreprise, Hervé s'occupant plus de la partie commerciale et de l'organisation, Sylvain de



Hervé Eeckhout et son fils Sylvain dirigeant l'entreprise Prest'Agri, située à Buigny-Saint-Maclou, près d'Abbeville dans la Somme.

la gestion et de l'administration générale (Jusqu'en 2002, la comptabilité était assurée par l'épouse d'Hervé en plus de son emploi hospitalier).

Le parc de matériels

- 18 tracteurs : John Deere trois 7 710, un 6 920, un 6 800, un 4 055, un 4 050, un 4 255, un 4 240 S, trois 3 050, un 2650, un New Holland M 100, un Fiat 140 90, un 100 90, 880, un Deutz 100 06
- 7 moissonneuses batteuses : New Holland deux TX 68 (coupe 6,18 m), TX 65, TX 64, TX 63 (toutes avec coupes 5,15 m), John Deere C 670 (coupe 6,70 m) et 1 085
- 1 bec maïs Fantini six rangs repliable
- 1 pick-up à pois Sund (Bouchard)
- 5 ensileuses automotrices John Deere : deux 7400 (becs maïs huit rangs Kemper), 6850, 6750 et 6910 (becs maïs six rangs Kemper)
- 4 arracheuses de betteraves : deux Matrot M 41 et deux Moreau Lectra V2
- 4 arracheuses à salsifis deux rangs Dooghe
- 5 semoirs à betteraves 12 rangs : deux Monosem Meca 2000, Becker, Kuhn KNR, Gilles Tank
- 3 semoirs à maïs : Kuhn Maxima six rangs avec fertilisateur, Monosem NG 3 six rangs, Nodet Pneumasem huit rangs
- 2 semoirs à salsifis Monosem 16 rangs et Sicam 16 rangs
- 1 Turbosem Herriau 4 m avec herse rotative et tasse-avant Rabewerk pour les semis de pois
- 1 vibro Köckerling 6 m pour l'épandage d'amoniak anhydre
- 1 faucheuse conditionneuse John Deere 530
- 1 enrubanneuse traînée Kverneland
- 2 presses à balles rondes : John Deere 592 Rotocut et New Holland 668
- 1 presse à balles carrées Claas Quadrant 1 200
- 3 débroussailleuses : Rousseau Fulgor 6 m, Noremat Magistra 6 m et Kuhn 6 m
- 2 faucheuses d'accotement portées arrière (1,20 m)
- 1 broyeur Desvoys frontal 3 m
- 5 remorques : deux Dangreville 21 t tandem, une Delaplace tridem 24 t, une Jocquin 16 t et une Huret 13,5 t
- 2 épandeurs à hérissons verticaux Dangreville et deux à hérissons larges La Campagne
- 3 cuves à lisier : deux de 15 000 l et une de 5 500 l
- 1 télescopique Manitou,
- 1 bulldozer Fiatallis
- 5 véhicules ateliers d'intervention dont deux avec cuves à fuel



L'ensilage de maïs est l'activité la plus importante, et comme pour tous les autres matériels, l'entretien des machines, sous la responsabilité de chaque chauffeur est prépondérante.



Pour la moisson, l'entreprise a opté pour l'échange avec deux entreprises de l'Oise et de la Marne ce qui leur permet de mieux rentabiliser leur matériel sans recourir à l'investissement supplémentaire pas toujours indispensable.

Extension de la zone d'activité

Basée au départ à Canchy, l'entreprise a déménagé en 1994 à Buigny-Saint-Maclou dans un corps de ferme comprenant plusieurs hangars permettant le stockage du matériel et l'installation d'un atelier. En 2004, une seconde opportunité s'est présen-

tée avec la reprise du matériel et de quatre chauffeurs d'une entreprise cessant son activité (clientèle assez semblable bien que plus axée polyculture-élevage). Ce développement de l'activité avec un déplacement et un agrandissement de la zone d'influence les ont poussés à installer une deuxième

base à Brailly-Cornehotte à environ 15 km du siège de Buigny-Saint-Maclou (leur zone d'activité s'étend sur un périmètre d'environ 25 km de rayon autour de chaque base). Celle-ci est située dans les bâtiments d'une exploitation dans lesquels ils ont effectués des aménagements (mise en place d'un

atelier, d'une aire de lavage, d'un bureau). Ils sont complétés par 3 ha de prairies les entourant ainsi que 3,60 ha de terres cultivables, actuellement en maïs, mais faisant l'objet d'un projet de diversification d'activité (voir la fin de l'article). "Cette base indépendamment de la proximité qu'elle offre pour une partie



TRAXION... POUR ÉVITER LE DÉRAPAGE DE VOS COÛTS DE CARBURANT

Les pneus Traxion de Vredestein sont réputés pour leurs performances et leur durée de vie exceptionnelles. Le faible taux de patinage protège la structure du sol tout en optimisant vos rendements par hectare.

En outre, la transmission efficace de la puissance du moteur en pouvoir de traction génère d'appréciables économies de carburant. Traxion: l'efficacité à toute épreuve.

www.vredestein.com · customer.fr@vredestein.com





L'arrachage de betteraves, malgré la baisse d'activités liée à la restructuration de la filière (fermeture de la sucrerie d'Abbeville) reste importante avec près de 1 200 ha récoltés.

de notre clientèle, devrait nous permettre de concentrer le stockage du matériel, actuellement disséminé sur plusieurs sites. Notre parc de matériels est assez important (NDLR : voir encadré s'y rapportant) et nécessite une superficie couverte adaptée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous voulons construire de nouveaux hangars, mais aujourd'hui, il est plus facile d'obtenir auprès des banques un prêt pour du matériel que pour de l'immobilier", souligne Hervé Eeckhout, non sans une certaine ironie acide.

Dans la pure tradition des entreprises

Aujourd'hui, l'entreprise désormais baptisée Prest'Agri, emploie 11 permanents (auxquels s'ajoutent 4 à 6 saisonniers pour les pics de travaux) et réalise la plupart des prestations liées aux productions de la région. La première est l'ensilage de maïs (1 700 ha soit 30 %) suivie de l'arrachage des betteraves (1 200 ha incluant 50 à 100 ha de chicorée à café, culture très régionale, soit 20 %), qui a néanmoins subi une diminution significative (250 ha) suite à la restructuration de la filière. Celle-ci s'est concrétisée dans la région par la fermeture de la sucrerie d'Abbeville. Vient ensuite la moisson se répartissant entre les céréales (2 300 ha) et le maïs (400 ha) représen-

tant 15 % de l'activité totale. Les semis sont également importants avec une large palette de productions concernées : betteraves (650 ha), maïs (400 ha), pois (150 ha), colza (150 ha) et également salsifis (70 ha). Cette dernière production est contractualisée (avec Bonduelle) et fait l'objet également de la récolte qui s'étale de fin novembre à fin-mars. Cette production concerne cinq entreprises de la région totalisait 600 ha pour se limiter actuellement à 300-350 ha. Elle nécessite des matériels spécifiques et une attention particulière. Parmi les autres activités, on peut souligner le pressage (7 000 balles rondes et 4 000 balles carrées), l'épandage d'amendements et l'entretien. L'épandage était naguère plus développée grâce à un contrat avec station d'épuration d'Abbeville. "Ce sont des marchés que nous avions repris, mais qui sont aujourd'hui gérés par la SEDE qui a réalisé une plate-forme de compostage et réalise un produit normé" explique Hervé Eeckhout. "Aujourd'hui, cette activité est très aléatoire." Quant à l'entretien (5 % du total), c'est une activité traditionnelle pour l'entreprise. "Nous l'avons fait de tout temps auprès des communes, des communautés de communes et des particuliers (NDLR : taillage de haies). Nous faisons notamment l'entretien

de tous les abords de la sucrerie d'Abbeville, désormais fermée, et d'un chemin de randonnée, la traversée du Ponthieu, sur une vingtaine de kilomètres, mais ce n'est pas sûr que nous le conservions. D'autant plus que la concurrence sur ce secteur est de plus importante, même en auto entreprise".

D'un point de vue organisationnel, tous les chauffeurs sont responsables de leurs machines, chacun ayant sa "spécialité" et sur chaque base un responsable d'atelier consacre 50 % de son emploi du temps à cette tâche à côté de son travail de chauffeur. "Nous ne faisons appel au concessionnaire que pour certains points particuliers, comme l'électronique", précise Sylvain Eeckhout. Quant aux investissements, la raison prime sur l'impulsion comme le souligne Hervé Eeckhout. "Nous ne laissons pas griser par ce que font nos voisins. Nous avons pas mal investi à la reprise de l'activité d'un entrepreneur en 2004 et depuis, nous nous sommes calmés. Globalement, les matériels vont jusqu'au bout de leur vie et leur renouvellement dépend de leur date d'arrivée. Les cinq tracteurs de tête font en moyenne 1 000 heures par an. Pour la moisson, nous avons opté pour l'échange de collègues d'autres régions. C'est le cas dans l'Oise avec Jean-Pierre Engels pour qui nous réalisons les ensilages tandis que lui vient en fin de moisson avec deux Axial Flow. Il est même venu pour les betteraves l'automne dernier avec une intégrale pour terminer les parcelles difficiles. Nous travaillons de la même manière avec l'entreprise Pierret dans la Marne où nous descendons avec deux machines et lui remontent après également avec deux machines. Sinon, nous renouvelons tous

les ans un matériel de récolte. Par contre, nous sommes très attentifs à l'entretien du matériel (NDLR : budget équivalent 1 à 5 % du chiffre d'affaires) ce qui nous permet de prolonger sa durée de vie."

Un futur raisonnablement optimiste

"Notre principale préoccupation est la rentabilité de notre activité" avoue Hervé Eeckhout. "La concurrence pas toujours raisonnable et loyale y est pour quelque chose. Mais la clientèle reste fidèle et s'il y a des périodes plus difficiles, comme en ce moment, il faut faire le gros dos et attendre que ça passe. Il risque d'y avoir des réveils douloureux pour certains et l'écémage est inévitable. Quant à la diversification, ce n'est pas évident. Peut-être l'environnement mais avec un gros risque de concurrence. Le TP mais pour les particuliers et non en sous-traitance des gros opérateurs car avec eux, on mange tout ce qu'on veut. Il y a bien aussi le travail à façon, mais dans notre région, cela a du mal à démarrer." Néanmoins Hervé et Sylvain Eeckhout ont du concret dans leurs cartons. "Sur les terrains de la base de Brailly-Cornehotte, nous avons fait réaliser des sondages qui ont révélé la présence d'une épaisse couche de craie qui pourrait être exploitée", poursuit Hervé Eeckhout. "Nous avons fait la demande d'autorisation d'exploitation et nous devrions pouvoir commencer cette activité prochainement incluant l'extraction et l'épandage que ce soit en agricole ou industriel. Ce serait une diversification intéressante qui serait garantie pour une période de 25 ans."

Olivier Fachard ■

Conseil des prud'hommes : mode d'emploi

Tout employeur redoute de se retrouver un jour "devant les prud'hommes". Pour mieux se défendre et mieux connaître le fonctionnement du conseil des prud'hommes, rencontre avec Isabelle Ortiz, conseillère en droit social.

Comment fonctionne le conseil des prud'hommes ?

Isabelle Ortiz : Il est divisé en cinq sections correspondant à des secteurs d'activités différents, chacune composée d'un bureau de conciliation et d'un bureau de jugement avec, en nombre égal, des conseillers employeurs et salariés. Ceux-ci sont élus tous les cinq ans. Les dernières élections ont eu lieu le 3 décembre 2008.

Qui peut les solliciter ?

I.O. : En principe, le conseil des prud'hommes peut être saisi par l'employeur ou le salarié, pour tout litige sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail. Dans la pratique, 98,9 % des litiges traités le sont à l'initiative du salarié à la suite d'un licenciement.

Saisir le conseil est-il simple ?

I.O. : Oui, il suffit d'envoyer une lettre simple ou recommandée, ou de la déposer directement au greffe du Conseil des Prud'hommes compétent. Outre les coordonnées des parties, cette lettre doit évidemment indiquer l'objet de la demande, le montant du dommage et la section dont le litige relève : industrie, commerce, etc.

Et ensuite, que se passe-t-il ?

I.O. : Il y a d'abord une phase de conciliation. Elle se déroule à huis clos devant deux conseillers des prud'hommes (l'un salarié, l'autre employeur). La conciliation vise à trouver un accord entre les deux parties, il sera formalisé par un procès-verbal.

Et s'il n'y a pas d'accord à l'amiable ?

I.O. : Dans ce cas, il y a jugement. La procédure est orale et publique. Le bureau de jugement, qui se compose de deux conseillers "employeurs" et de deux "salariés", statue à la majorité absolue. Il écoute les explications des parties, leurs arguments de fait et de droit, et vérifie que les documents et pièces ont été échangés entre les plaignants. Les délibérés sont secrets.

En cas d'égalité de voix, que se passe-t-il ?

I.O. : L'affaire est renvoyée devant le même bureau présidé par un juge professionnel du tribunal d'instance (juge départiteur). Cette phase est appelée "le départage".

La comparution est obligatoire pour les deux parties. Peut-on toutefois se faire assister ?

Se faire remplacer ?
I.O. : Les deux parties peuvent, ce n'est pas obligatoire, se faire assister par une

personne de leur choix, qui peut être un salarié ou un employeur de la même branche d'activité, un délégué syndical, conjoint, concubin ou pacsé, ou un avocat. Si l'affaire est importante ou délicate, il est préférable de se faire assister par un avocat. En cas d'empêchement légitime (maladie par exemple), la personne qui assiste la partie concernée peut la remplacer. L'affaire peut aussi être reportée ultérieurement.

Une décision du conseil des prud'hommes peut-elle être contestée ?

I.O. : Oui. Les principales voies de recours sont l'appel ou et le pourvoi en cassation.

Les procédures sont souvent longues. Existe-t-il une procédure d'urgence ?

te-t-il une procédure d'urgence ?

I.O. : Il faut compter en moyenne 8 à 12 mois pour le jugement et de 9 mois à 2 ans en cas de recours en Cour d'appel. Lorsque les circonstances l'exigent, le référé prud'homal permet d'obtenir une décision d'urgence. Dans ce cas, la décision est par nature provisoire et ne dispense pas de soumettre le litige à la procédure "classique".

Comment faire exécuter la décision ?

I.O. : Il appartient au condamné, aux termes des délais de recours, de l'exécuter. En cas de refus de celui-ci, le dossier doit être transmis à un huissier de justice, qui fera exécuter la décision.

*Propos recueillis par
Virginie Pingnot,
CER France ■*

Lexique

La Cour d'appel

La cour d'appel réforme ou annule un jugement prud'homal ou une ordonnance de référé, pour les litiges supérieurs à 4 000 €. L'appel doit intervenir dans le mois de la notification du jugement (15 jours pour une ordonnance de référé). L'appel suspend l'exécution du jugement, sauf si le Conseil des Prud'hommes a ordonné l'exécution provisoire du jugement.

La Cour de cassation

En dessous de 4 000 €, le seul recours est la Cour de cassation. Le pourvoi en Cassation doit se faire dans les deux mois et n'a pas d'effet suspensif. L'assistance d'un avocat est obligatoire depuis 2005.

La pulvérisation : un métier d'entrepreneur

Avec une législation de plus en plus contraignante, la lutte phytosanitaire pourrait devenir un marché intéressant pour les entreprises de travaux. Au congrès de Colmar, les entrepreneurs se sont penchés sur ce débouché, qui implique un haut niveau de technicité et une bonne connaissance réglementaire.

La lutte phytosanitaire est en train de vivre une nouvelle révolution avec une réglementation de plus en plus contraignante, qui vise à réduire au maximum l'application de pesticides.

“La lutte contre les pollutions ponctuelles de produits phytopharmaceutiques s'inscrit dans le plan Ecophyto 2018 visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides dans un délai de dix ans, si possible”, rappelle Pascal Vinet directeur général des politiques agricoles, agroalimentaires des territoires au sein du ministère de l'agriculture en conclusion du congrès de Colmar. “Ainsi, le contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs en service est

entré en vigueur en France au 1^{er} janvier 2009, par anticipation sur les exigences environnementales prévues au niveau communautaire par l'article 8 de la directive sur l'utilisation durable des pesticides, adoptée le 13 janvier dernier”, poursuit-il. Des organismes d'inspection sont d'ores et déjà agréés et des premiers contrôles ont déjà eu lieu. “Les exigences “environnementales” requises pour les matériels en service doivent également être demandées pour les matériels neufs ou d'occasion lors de leur mise sur le marché”, assure le représentant du ministère, ancien directeur du Cemagref.

L'évolution de cette réglementation va-t-elle avoir un

impact sur le marché de la prestation ? Difficile d'y voir clair. Il est sans doute trop tôt pour se forger un avis définitif. Les questions fusent : les agriculteurs vont-ils déléguer cette prestation du fait de la mise en place de contrôle sur les pulvérisateurs ? Vont-ils renouveler leur parc matériel pour suivre la législation ? Vont-ils investir dans des aires de lavage, des stations de remplissage ? Ont-ils les moyens de se former pour suivre tous les aspects réglementaires ?

Un marché à ne pas négliger

L'arrivée progressive de la conditionnalité des aides ne leur donne pas le choix dès lors ils pourraient peut-

être déléguer cette prestation aux entrepreneurs.

Entrepreneur de travaux dans le Sud-Est de la France, Denis Monnier estime pour sa part que sa clientèle cherche à se concentrer sur la vinification et la commercialisation de son vin. Dès lors, il a investi dans la pulvérisation, un investissement tant humain que matériel. Dans ce domaine, la lutte sanitaire ne donne que peu de place à l'erreur : il faut la bonne dose au bon moment.

Dans le monde de l'élevage, l'agrandissement continu des troupeaux associé à la recherche de temps libre offre sans doute des perspectives intéressantes à la prestation de service. “En 2003, le problème de la

450 participants

Pour son 77^e congrès, les entrepreneurs ont fait le choix de l'Alsace, une première, qui s'avère être un succès. Les organisateurs ont enregistré la présence de 450 participants soit une affluence comparable à celle enregistrée à Angers en 2007. Comme chaque année, les congressistes ont cherché à faire le point sur l'actualité et surtout à se projeter dans l'avenir en réfléchissant à leur place dans les filières de production. Côté actualité, deux sujets reviennent le plus souvent : les conditions de circulation des engins agricoles et l'adaptation à la nouvelle loi de modernisation de l'économie et notamment le paragraphe concernant les délais de paiement (lire l'article en page 30). Le prochain congrès se tiendra en Poitou-Charentes. Une enquête a montré que les entrepreneurs aimeraient aborder Quali Territoires, la certification Iso 14001, l'installation des jeunes, la contractualisation ou encore le financement et les relations avec les banques.



L'inauguration officielle du congrès et de son exposition avec au centre Gérard Napias, président de la Fédération, et Cécile Siffert, adjointe au maire de Colmar.



Le 77^e congrès des entrepreneurs organisé à Colmar a réuni 450 personnes.

chrysomèle en Alsace a aussi montré qu'il fallait beaucoup de réactivité et de technicité pour mettre en place une lutte efficace contre ce parasite. Il y a des fenêtres très strictes à respecter pour intervenir. Cela implique aussi du matériel adéquat avec les connaissances qui vont avec. On peut donc imaginer que des agriculteurs vont chercher à contractualiser avec des entreprises de travaux pour ce type de prestation", souligne le président de la chambre d'agriculture d'Alsace à l'occasion du congrès.

Reste ensuite à investir dans du matériel pour faire face à ce type de prestation. "Les rejets dans l'environnement de produits nuisibles à la santé, la flore ou l'alimentation en eau sont passibles d'une amende et ou d'une peine d'emprisonnement", rappelle au passage Hervé Favier de la société Axe Environnement. Cette entreprise propose une large gamme de solutions techniques, pratiques et économiques pour le stockage des pesticides, le remplissage et le lavage du pulvérisateur ainsi que le traitement des effluents phytosanitaires. Elle commercialise notamment le procédé Osmofilm, qui assure le traitement des effluents phytosanitaires par déshydratation. Avec ce

concept, les effluents phytosanitaires sont placés dans un sachet Osmofilm de 250 litres. Celui-ci doit être fermé et reposer obligatoirement dans un casier ajouré. Ensuite, l'eau s'évapore par effet de serre créé dans le sachet grâce à l'action des infrarouges. La déshydratation complète s'effectue en quelques semaines et les matières actives (parties sèches) restent alors prisonnières à l'intérieur du sachet. "La pulvérisation est une affaire de professionnel. Le pulvérisateur est un outil de production, tout comme une charrue ou un semoir. Une pulvérisation loupée signifie ensuite des pertes de quintaux. Nous proposons des machines qui permettent de réduire le volume à l'hectare tout en allant vite"; assure pour sa part Bernard Chabrais de la société Challenger. Celle-ci commercialise deux gammes de pulvérisateurs : les gammes 4 000 et 7 000. Avec ces types d'engins, on est assuré d'avoir un bon débit de chantier puisque selon le type de sol et la hauteur de la culture, le travail peut s'effectuer à plus de 20 km/heure. À cette vitesse, il est possible de traiter des superficies de 25 à 30 hectares par heure.

E. L.D. ■

Cruiser sur maïs: l'arrêt relatif aux poussières

Attendu depuis le mois de janvier 2009, l'arrêt relatif aux poussières encadrant les opérations de semis avec du maïs traité au Cruiser est paru au Journal officiel du 5 mars. Ce texte confirme l'obligation d'utiliser un déflecteur à la mise à l'air de la turbine du semoir, afin d'orienter vers le sol pour limiter les propagations de poussières issues des semences lors du semis. Cependant, même si cette obligation était connue depuis l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser, il manquait une définition officielle du dit déflecteur. Ceci est maintenant chose faite avec une définition qui reprend les propositions faites par Syngenta et les constructeurs de semoirs monograines.



CONSTRUCTEUR EUROPÉEN
INTERMAT - Stand 5A J090

Demi-essieux



Essieux sans frein et freinés, fixes, suiveurs et directeurs

Bogies, demi-tandems, tandems, tridems à ressorts multi-lames et paraboliques



Suspensions pneumatiques



www.colaertessieux.fr

BP 2 - 59189 STEENBECQUE

Tél. 03 28 43 85 50 - Fax 03 28 43 68 63

E-mail : commercial@colaertessieux.fr



Quand contractualiser rime avec sécurité

La parole donnée a souvent été la seule forme de contrat dans le monde agricole ou forestier. Dans un monde plus concurrentiel avec l'évolution de la réglementation sur les délais de paiement, la contractualisation devient inévitable. Aperçu des enjeux.

Le 1^{er} janvier 2009, la loi de modernisation de l'économie est entrée en vigueur, qui oblige de communiquer de façon stricte les délais de paiement sur les factures. *“trois options sont au choix : un paiement trente jours fin de mois, 40 jours fin de mois ou 60 jours fin de mois”*, assure Maître Marolles du cabinet Ispa à l'occasion d'une des tables rondes organisé au congrès des entrepreneurs de Colmar. *“Un contrevenant risque des sanctions pénales et 15 000 euros d'amende”*, poursuit-il. Bien entendu, encore faut-il que tout soit écrit noir sur blanc sur un contrat, qui explique l'ensemble des modalités de prestation et pas seulement le prix de la prestation. Cer-

tains entrepreneurs y verront une contrainte parfois inutile avec à la clé *“de la paperasse supplémentaire”* et le risque de choquer une clientèle agricole traditionaliste, qui aime conserver les vieilles habitudes rurales et qui ne travaille qu'avec des entrepreneurs connus.

D'autres y voient un bon moyen de sécuriser leur revenu et de construire aussi un nouveau type de relation avec leurs clients comme avec leur banque. Un entrepreneur ayant contractualisé ses prestations avec ses partenaires peut venir devant son organisme de financement avec des arguments précis pour demander un prêt. C'est sans aucun doute un atout de choix et ce, parti-

culièrement dans le contexte économique et financier actuel où les banques sont plus regardantes sur les enveloppes de prêts.

D'un point de vue pratique, une facture doit être envoyée au client une fois les travaux effectués ; en pied du document les délais de paiement doivent être clairement notifiés avec des pénalités si ceux-ci ne sont pas respectés.

Une tradition orale qui perdure

Pas facile dans un monde agricole ou forestier où la tradition orale perdure et où la parole donnée a encore une valeur. *“En Alsace, la tradition veut qu'il n'existe pas d'écrit entre les exploi-*

tants agricoles et les entrepreneurs de travaux, mais il est vrai que les contrats peuvent sécuriser les exploitants. Dans notre région, l'apparition de la chryso-mèle et des contraintes sanitaires en découlant a fait naître le besoin d'une plus grande sécurité chez les exploitants agricoles. En effet, en Alsace, on a dû abandonner le maïs au profit du blé, qui était une culture presque inconnue dans notre région. Les contrats répondent aussi au contexte économique actuel avec le bilan de santé de la Pac, les agriculteurs ont de plus en plus besoin des entrepreneurs pour rationaliser les coûts de production et partager les charges de mécanisation”, souligne



Un contrat est avant tout comme une assurance, une assurance en cas de non-paiement, qui permet de rééquilibrer le rapport de forces lorsqu'une entreprise de travaux effectue des prestations pour le compte d'une grande entreprise. La traditionnelle poignée de main qui scelle une relation de confiance n'est pas toujours suffisante dans un marché de plus en plus concurrentiel.



Organisée au congrès de Colmar, la table ronde sur la contractualisation a soulevé beaucoup de questions chez les entrepreneurs. Au centre, Maître de Marolles et Luc Bodiguel, chercheur au CNRS, à gauche Michel Busch (FDSEA 68).

pour sa part Michel Busch de la FDSEA 68. Représentant du monde agricole, il ne voit pas que d'un bon œil la mise en place de la LME : "Si les contrats apportent du confort et une meilleure lisibilité, il faut garder en ligne de mire que les entrées d'argent ne sont pas régulières dans les exploitations agricoles avec par exemple le paiement des

primes Pac en fin d'année ou les paiements échelonnés de la part des coopératives".

Pas de DJA ou de prêts à taux bonifiés

"Les agriculteurs ont des outils bancaires pour les aider, des outils qui n'existent pas dans notre profession. Je pense notamment à la dotation jeune agriculteur

ou à des prêts à taux bonifiés, dès lors nous n'avons pas à assumer le rôle de banquier. Quand nous avons des problèmes de trésorerie, nous nous tournons vers notre banque", lui répond un entrepreneur. "Une entreprise n'a pas à subir les fluctuations de trésorerie de ses clients", ajoute Jean-Marie Lefort, vice-président d'EDT.

François Pasquier, vice-président d'EDT en charge de la forêt, partage le même avis rappelant au passage que les fournisseurs des entrepreneurs ne font pas de cadeau sur les délais de paiement. "Un contrat est avant tout une sécurité. Il va permettre de sécuriser la facturation et le recouvrement de la prestation. Il évite les risques de

FARMA, un pas en avant.

Pensée moderne, dessin approprié au marché et fiabilité exceptionnelle fait de ce chariot d'abattage l'un des plus vendus en Europe du Nord.

On ne peut pas changer le temps, mais on peut toujours s'équiper d'une machine pour faire le travail. La gamme de nos chariots d'abattage FARMA vous permet soit d'éclaircir soit d'abattre les arbres selon vos désirs. En participant activement dans le choix de votre outil de travail, vous protégez à la fois l'environnement et aussi vous agissez selon vos exigences pour l'amélioration du milieu dans lequel vous êtes seul votre propre maître.

L'assortiment FARMA comprend une gamme de 8 chariots allant du 6 Tonnes au 14 Tonnes. De plus, FARMA peut être équipé de grues dont l'unité hydraulique a un dispositif électrique / on-off / radio /, le tout au choix du client et à des prix battants toute concurrence.

 **FARMA**®



Ne manquez pas la plus grande exposition forestière

Du 3 / 6 au 6 / 6 FORS MW sera présent à la foire internationale ELMIA WOOD à Jönköping - Suède. Visitez notre stand N° 623 et découvrez les dernières innovations en parlant avec notre équipe en allemand ou en prenant un rafraîchissement offert gratuitement dans notre café.

Nous serions ravis de vous accueillir à ELMIA WOOD, Stand 623 !



 **FORS MW**
We make it easy

Usine:
E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

Agent/Importateur - France:

NEW SOLAGRI TEL: (+33)0321061715
129 RD 349 FAX: (+33)0321814225
62990 BEAURAINVILLE E-mail: new-solagri@wanadoo.fr

Tous nos rétroviseurs le droit de changer les prix et de faire des modifications ponctuelles. Important: les photos dans cette publicité peuvent présenter des retards sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

www.forsmw.com

LE SUCCES N'EST PAS UN HASARD!



Le 1^{er} janvier 2009, la loi de modernisation de l'économie est entrée en vigueur, qui encadre de façon stricte les délais de paiement : trois options sont au choix : un paiement trente jours fin de mois, 40 jours fin de mois ou 60 jours fin de mois. Un contrevenant risque des sanctions pénales et 15 000 euros d'amende.

contestation. En cas de litige, les tribunaux peuvent s'appuyer sur la réalité d'un contrat, d'une facture et d'un bon de commandes", poursuit Maître de Marolles. "Un contrat permet notamment de rééquilibrer les rapports de force avec une clientèle d'agro-industriels alors qu'à la base il peut exister un déséquilibre fort entre les deux parties. Il permet de définir

en quelque sorte les règles du jeu et notamment les clauses pénales. Un contrat profite toujours aux deux parties. Il permet de créer de la confiance entre deux partenaires, qui ne se connaissent pas toujours et qui travaillent pour la première fois ensemble. De plus, il permet de décrire l'ensemble des modalités qui aboutissent à une prestation et de ne pas

se limiter à discuter du prix", déclare Luc Bodiguel, chercheur au CNRS. Pour un entrepreneur, le contrat peut être vu comme un bon outil pour bien réfléchir sur ses coûts de revient.

Rédiger un contrat plutôt que le subir

Les entrepreneurs ayant une clientèle d'industriels ont déjà l'habitude de travailler avec des contrats, mais ceux-ci sont souvent préparés par les grands groupes et peuvent parfois être un peu subis. Le mieux est peut-être de rester moteur et de proposer soi-même un contrat ou du moins d'en discuter fermement les termes.

Reste que les termes du contrat sont difficiles à définir, ils doivent s'adapter aux spécificités du monde forestier et agricole où la météo joue aussi un rôle déterminant puisque c'est elle qui dicte le calendrier des travaux. "Il faut faire appel à des spécialistes pour la rédaction de contrats et le réseau EDT propose des contrats ty-

pes. Celui-ci s'appuie sur les compétences d'un avocat", informe Jean-Marie Lefort.

"Au départ, je demande à mon client le type de prestation qu'il recherche et je lui demande de l'écrire noir sur blanc. Ensuite, je lui mets en face les coûts et le contrat découle de cette discussion", illustre pour sa part François Pasquier, qui a fait le choix de contractualiser ses prestations. De son côté, il a déjà appliqué des pénalités à un client récalcitrant au bon respect des délais de paiement. Le risque étant bien entendu de le perdre. L'autre risque est aussi de rentrer en concurrence avec des entrepreneurs, qui préférèrent travailler à l'ancienne en acceptant des délais de paiement à rallonge : "Le prix des prestations est souvent la résultante d'une concurrence exacerbée entre les entrepreneurs", conclut Michel Busch.

E. L.D. ■



Les entrepreneurs ayant une clientèle d'industriels ont déjà l'habitude de travailler avec des contrats, mais ceux-ci sont souvent préparés par les grands groupes et peuvent parfois être un peu subis. Le mieux est peut-être de rester moteur et de proposer soi-même un contrat ou du moins d'en discuter fermement les termes.

Les forestiers font le gros dos

Mesure de chômage partiel, formation, diversification dans la production de bois-énergie : en ces temps difficiles, les entrepreneurs de travaux forestiers cherchent des moyens pour passer le cap. Tout le monde guette une lumière au bout d'un couloir sombre.

En ce moment, difficile d'être optimiste pour les entrepreneurs forestiers. Pourquoi ? Les fondamentaux de leur marché ne sont pas bons : aux USA, le nombre de permis de construire s'est contracté de 9 % au mois de mars pour atteindre le chiffre de 513 000 ; un plus bas historique. Inquiétant lorsque l'on sait que l'Amérique donne "le la" en matière économique. En France, le constat est le même : "les mises en chantier de logements neufs ont reculé de 17,4 % sur un an", rapporte fin mars le ministère de l'Écologie. Sur les trois derniers mois, la chute atteint



La sylviculture est en panne depuis le 24 janvier dernier.

Klaus : la course contre la montre est enclenchée

Dans les Landes, ce sont des montagnes de bois qui s'empilent le long des pistes forestières. Le long de la N 10, les piles de bois s'amassent. Pourtant, rien ne bouge et sur cet axe routier très fréquenté par les transporteurs routiers, on ne voit aucun camion chargé de bois.

Après avoir nettoyé les pistes et rendu opérationnelles les DFCl (Défenses de la forêt contre les incendies), les entreprises ont débuté l'exploitation depuis un mois. Il faut aller vite pour sauver le bois de qualité. Avec la montée en sève, le bois risque de devenir bleu avec à la clé une dépréciation du prix. L'aspect sanitaire est aussi à prendre en compte. L'autre course contre la montre touche la réception du bois déjà abattu. Les tarifs négociés sont de 10 euros la tonne; si le bois reste trop longtemps en bord de route et particulièrement avec l'arrivée des beaux jours, il va sécher. Le risque est de perdre 150 kg au stère. Les entrepreneurs ne peuvent l'accepter. Enfin, le travail est pénible dans des parcelles très touchées, c'est un véritable mikado où les machines et les hommes souffrent.

Les dépôts se mettent progressivement en place, à ce jour quatre dépôts fonctionnent. Quarante devraient sortir de terre. "Ces dépôts ont posé beaucoup d'interrogations de la part des écologistes notamment. Les questions

portaient sur la gestion des ressources hydriques puisque ces aires de stockage fonctionnent sous aspersion. Il n'y a aucun risque, l'hiver a été pluvieux et les aires de stockage fonctionnent en circuit fermé". Les entrepreneurs attendent aussi la signature des décrets d'application pour la mise en place d'aides à toute la filière (lire en page syndicale) : Il faut être patient et suivre le rythme de l'administration.

Maillon de la chaîne de production forestière, les entrepreneurs sont pris entre les propriétaires forestiers qui cherchent à vendre leur bois au meilleur prix et les industriels qui veulent utiliser rapidement ce pic de matière première disponible pour revenir rapidement à un niveau normal de production.

EDT espère pouvoir obtenir le soutien d'Oseo même si son cautionnement n'intervient que pour des entreprises avec un chiffre d'affaires de plus de 750 000 euros. On essaye de voir s'il n'est pas possible de s'associer à plusieurs entreprises pour en bénéficier. Au niveau régional, une convention avec la Siagi et la Région semble acquise. Enfin, nous sommes en contact avec la MSA pour d'éventuels reports de charges et pour faire bénéficier les entrepreneurs en difficultés du programme Agridiff, qui donne la possibilité d'une prise en charge partielle des cotisations.



L'exploitation forestière a débuté dans les Landes.



Des montagnes de bois s'accumulent en bordure des pistes forestières.

même 22,1 % par rapport à la même période de l'année dernière. La demande en bois est au plus bas dans le bâtiment, idem dans la fabrication de palettes qui souffre notamment d'une industrie automobile "palettivore" atone. Dans la patte à papier, le constat est plus nuancé. L'annonce récente de la mise en redressement judiciaire de la scierie Klenk-Holtz basée à Volgelsheim en Alsace est l'un des signes des graves difficultés traversées par la filière.

La scierie Klenk en difficulté

La scierie Klenk de Volgelsheim s'était spécialisée dans le sciage des résineux de fort diamètre, et comp-

taît beaucoup sur le marché américain qui s'est dérobé au cours des derniers mois, repoussant ainsi le délai nécessaire pour atteindre un seuil de rentabilité. "On arrive à la fin des travaux. Jusqu'à présent, les intempéries avaient bloqué l'exploitation et on travaillait un peu dans le massif. Les ventes ne se sont pas confirmées. Les scieries ne prennent pas de contrat et réduisent les productions. Les mois de mai et juin s'annoncent très difficiles. De l'autre côté du Rhin, le marasme est identique. Les entreprises avec des salariés et celles qui doivent rembourser chaque mois de grosses traites vont souffrir les premières", souligne Georges

Rémy d'EDT Alsace. Le marché du résineux va mal, la situation pour le feuillu est un peu meilleure. Thierry Lenzi, vice-président de Pro-Forêt dans le Doubs, confirme ce constat : "Depuis Janvier, on n'abat quasiment plus de grumes. Le printemps est difficile chaque année, en 2009, c'est la catastrophe. Dans la sylviculture, des techniciens de l'ONF m'ont confirmé la restriction de travaux. Ici, comme ailleurs, les scieries lèvent le pied". Le vosgien Michel Steinle : "Le cas de la scierie Klenk nous touche aussi. L'état de santé de la filière est inquiétant. À l'automne dernier, des chênes avaient été vendus sur pied à un bon prix et

aujourd'hui le marché s'est effondré. Ce n'est pas bon pour ces acheteurs". "On est en train de creuser. Les prix et les volumes ne sont pas là", déclare pour sa part Olivier du Peloux, exploitant et entrepreneur forestier dans le Limousin. Très inquiet sur l'avenir de la filière, il a vu le nombre de ses salariés se réduire pour passer progressivement de 14 à 3. "À mon avis, on n'est pas encore au fond de la piscine. Personne n'en parle. Qui plus est, ici dans le Limousin, on n'a pas développé la filière bois-énergie au niveau des collectivités. Je me demande comment va-t-on maintenir des entreprises ? En Forêt, il y a un réel savoir-faire. Il va falloir prendre des moyens pour soutenir les entreprises de travaux, qui devront être opérationnelles pour la reprise. On souffre de nos niveaux d'investissements, des marges trop réduites avec en plus un problème de formation du personnel. Il faut au moins deux ans pour qu'un salarié soit opérationnel", poursuit l'entrepreneur du Limousin.

Dans les Landes, les entrepreneurs ont pris la tempête de plein fouet : "En plus de la crise économique, la tempête est arrivée après une année 2008 difficile. Dans les six premiers mois de l'année 2008, on a enregistré une hausse du prix de l'énergie.



Gérard Napias a rencontré à plusieurs reprises Michel Barnier, ministre de l'Agriculture pour évoquer les attentes des entrepreneurs de travaux forestiers.

Pour une entreprise moyenne du massif landais, le surcoût du carburant a représenté de 15 à 20 000 euros de plus, un surcoût qui n'a pas été répercuté sur les tarifs de prestation. Ensuite, pendant la deuxième quinzaine de décembre, on a commencé à sentir les effets de la crise économique. Bref si l'on fait le bilan de l'année, on a travaillé normalement pendant deux mois", commente Alain Dupin. Fin 2008, les trésoreries donnent des signes de faiblesse.

Comment s'en sortir ?

Heureusement, ici ou là, quels échos positifs viennent éclaircir un tableau bien sombre : "Une scierie positionnée sur des produits transformés semble bien fonctionner", constate Michel Steinle. "Je n'ai pas enregistré pour l'instant de baisse d'activité. Le prix de mes prestations a par contre perdu un euro par tonne du fait de la baisse du prix du bois", assure pour sa part Paul Vivion entrepreneur en Poitou-Charentes. L'entrepreneur est confiant même si il sait que sa situation est particulière : "Notre zone de travail est située à proximité d'une usine de la Haute-Vienne. On bénéficie de l'effet proximité", poursuit l'entrepreneur. Celui-ci mise sur des partenariats avec les industriels, mais il a aussi pris des risques fi-

nanciers importants pour disposer de matériel haut de gamme. Il utilise notamment une tête Quadco sur un porte-outil Timberpro ou encore une abatteuse billonneuse HSM. Au total, il a investi plus d'un million d'euros. "Je mise aussi sur le bois énergie pour alimenter des chaudières industrielles", déclare Paul Vivion. Car si la situation est difficile, les entrepreneurs font le gros dos et se battent face à l'adversité. Michel Steinle a choisi de suivre une formation avec son personnel à la sylviculture. "On va aussi sans doute relancer une activité de bois bûche que l'on avait un peu abandonné car elle s'avérait déficitaire. L'hiver a été rude, la demande est là. Notre problème est de rentrer en concurrence avec des gens qui travaillent au noir. Ce sont parfois des jeunes retraités qui font cela pour s'occuper. Leur tarif ne tient compte d'aucune réalité économique. Pour pouvoir être rentable, on doit produire à 35 euros le stère rendu bord de route", assure l'entrepreneur vosgien. Alain Dupin a décidé d'investir dans une petite scierie mobile, une prestation qu'il souhaite proposer aux particuliers touchés par la tempête, qui préfèrent transformer eux-mêmes leurs arbres plutôt que de les vendre à des tarifs peu satisfaisants. Faut-il investir ? Cet-



Une course contre la montre a débuté dans les Landes : il faut exploiter les bois le plus rapidement possible.

te question revient dans la bouche de tous les entrepreneurs. Les incertitudes sont là et tous restent prudents, car personne ne saura quant l'activité économique va repartir : "Il faut miser sur une machine polyvalente alors je me renseigne. Et puis avec la tempête et les conditions de travail difficiles, il ne me

semble pas judicieux d'investir dans du matériel d'occasion", répond Alain Dupin.

Des mesures sociales peuvent ici ou là être prises : "J'ai effectué les démarches pour prendre des mesures de chômage partiel", concède pour sa part Michel Steinle.

E. L.D. ■

Ets PATOUX - 62

Tél. 03 21 26 08 55
Fax 03 21 26 88 19
Internet : www.patoux.fr
E-mail : jl.walle@patoux.fr


JOHN DEERE

PIÈCES NEUF OCCASION

TRACTEURS FORD ET NH

MOIS. BAT. NEW HOLLAND

Achat Épave

ou Fatigué

Economie Energie

ECO CARBURANT


Retrokit®


NANO®



Consommez moins de GAZOIL jusqu'à 50%

Tél. 02 35 09 30 50 - www.brtec.fr

Les projecteurs enfin braqués sur la filière agro-équipement

Au Sia, le stand de l'Aprodema a créé l'événement en attirant des milliers de visiteurs en quête d'informations sur les métiers de l'agro-équipement. Une découverte pour certains, qui ont pu constater la technicité de la profession. À la clé, 5 000 postes à pourvoir.

En France, crise oblige, les vagues de licenciements font la une des journaux. Pas une journée sans une mauvaise nouvelle du marché de l'emploi. Pourtant, un secteur est en quête à la fois de main, mais surtout de compétences : la filière agro-équipement propose 5 000 postes à pourvoir par an et ce pour les six ou sept années à venir. Tous les niveaux sont concernés. En installant son stand au Sia, l'Aprodema et son président Joël Carmona ont voulu montrer au grand public le quotidien des salariés de cette filière : *"Notre opération a obtenu un succès inespéré. C'est un carton plein. Nous repartons avec deux grandes satisfactions : la visite du Président de la République, de cinq ministres (Anne-Marie Idrac, Michel Barnier, Laurent Wauquiez, Christine Boutin et Xavier Bertrand, qui a quitté le gouvernement) et surtout des milliers de visiteurs qui ont pu échanger avec les jeunes étudiants présents. Originaires de Neubourg (27), de St-Hilaire-du-Harcouet (50), de Brainsur-l'Authion (49), d'Offranville (76), de Vesoul (70) et de Bar-sur-Seine (10), ces jeunes ont réalisé des opérations de réglage et de maintenance de machines agricoles. Les questions ont été très concrètes sur le quotidien des étudiants, les études qu'ils suivent, les*

salaires qu'ils peuvent obtenir... Le dialogue s'est tissé entre ces jeunes et les visiteurs, qui ont pu constater que l'on peut trouver facilement un emploi valorisant avec beaucoup de technicité. Nous proposons d'ailleurs 450 offres d'emploi dont certaines ont été pourvues grâce à notre démarche", souligne le président Carmona. Nettoyage du filtre sur un tracteur John Deere, changement de la lame de coupe sur une tondeuse Wolf, réglage des batteurs sur une machine à vendanger New Holland, graissage sur la presse Krone, paramétrage des vitesses sur un McCormick : les jeunes étudiants ont montré toute l'étendue de leur savoir-faire. Tous les médias nationaux TF1, France 3 National et Normandie, CANAL +, I Télé, Public Sénat, Europe 1, RTL, France Inter, France Info, RFI, mais aussi la presse écrite Le Figaro, les Dernières Nouvelles d'Alsace, l'Union, le Midi Libre, le Courrier Picard, le Point, le Matin et Ouest France ont montré les compétences de cette filière avec des reportages qui ont permis de battre en brèches des préjugés. *"La technologie de nos constructeurs est proche de celle utilisée dans la Formule 1. C'est avec ce type d'approche et de slogan que des jeunes portent un nouveau regard sur nos métiers. Notre objectif est*



Au Sia, Nicolas Sarkozy s'est arrêté sur le stand de l'Aprodema pour rencontrer les jeunes étudiants en pleine démonstration de leur savoir-faire. Représentant d'EDT, Roger Gautier a participé à animer le stand de l'Aprodema.

aussi de remplir des écoles de formation. Dans le Grand Ouest, certaines classes de BTS accueillent une dizaine d'élèves alors qu'elles pourraient en accueillir 25. Pour ces jeunes, leur emploi est quasiment garanti", poursuit Joël Carmona.

Des réunions avec les ministères de l'Emploi et de l'Agriculture

La visite des ministres a d'ailleurs obtenu des résultats très concrets puisqu'une première réunion de travail a réuni les représentants de la filière agro-équipement, des représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Emploi. *"Une des pistes de travail est la mise en place de formation professionnelle à destination des victimes de plans sociaux. À titre d'exemple, l'équipementier agricole, ne*

pourra pas travailler du jour au lendemain dans le monde de l'agro-équipement. Il lui faudra suivre une formation d'au minimum dix mois. C'est l'une des pistes sur lesquelles nous travaillons".

Deux nouveaux rendez-vous se préparent au sein de l'Aprodema : les universités d'été qui se dérouleront du 7 au 9 juillet au sein de l'entreprise AGCO Massey Ferguson de Beauvais (60) et Innov'agri. Les participants des universités vont plancher sur les récentes évolutions appliquées aux moissonneuses-batteuses (CNH et Claas), aux ensileuses automotrices (John Deere), aux pulvérisateurs (Tecnomat et Hardi Evrard). Un atelier permettra aussi de plancher sur le moteur Tier IV et les diagnostics (Massey Ferguson).

E. L.D. ■

Retour à la normale pour le marché des agro-équipements

En 2008, après une hausse de 21,6 % par rapport à 2007, le marché français des agro-équipements devrait revenir à des niveaux plus normaux. En 2009, le marché devrait atteindre 4 milliards d'euros soit le niveau de 2007.

Pour le secteur du machinisme agricole, l'année 2008 restera dans les annales : le marché a connu une progression pour atteindre un niveau record de 4,85 milliards d'euros. Les raisons ? Les céréaliers ont connu une forte hausse de leurs revenus en 2007. Les cours des céréales sont restés à des niveaux élevés jusqu'au printemps 2008 même si la deuxième partie de l'année a été marquée par une baisse relative. La vive progression du marché en 2008 masque cependant des difficultés dans les secteurs de l'élevage qui ont diminué leurs investissements. Les agriculteurs comme les entrepreneurs achètent des modèles plus productifs et de plus grande technicité permettant de réduire les coûts de production tout en préservant l'environnement. Ces outils sont aussi mieux équipés donc plus chers pour les acheteurs.

Retour à la normale pour 2009

“Contrairement à d'autres secteurs de l'industrie, durement affectés par la crise économique, le marché français devrait connaître en 2009 un retour à un niveau qualifié de normal, proche de celui de 2007”, rappellent les professionnels de la filière à l'occasion d'une conférence organisée à Paris. En 2009, le marché devrait atteindre



Les tracteurs représentent 31 % du marché des agro-équipements.

4 milliards d'euros. L'activité des constructeurs reste encore assez soutenue en ce début d'année 2009, en raison du besoin en renouvellement et d'agrandissement de certaines exploitations. D'autre part, un volume de livraisons à effectuer résulte de commandes passées au cours de l'année 2008.

“Si les fondamentaux du secteur restent bons à moyen et long terme, le ralentissement des marchés, observé en fin d'année 2008, devrait se poursuivre en 2009”, poursuit Axema dans un communiqué. Le retour à la normale s'explique notamment par la baisse des cours des produits agricoles et des revenus en 2008, les difficultés affectant plusieurs catégories d'éleveurs, l'augmentation des coûts de production des agriculteurs et la réorientation des aides de la Pac avec notamment la baisse du soutien aux céréaliers. La

crise économique et financière mondiale affecte aussi le secteur agricole. Plusieurs constructeurs ont d'ailleurs diminué les cadences de production en réduisant la voilure et notamment l'emploi d'intérimaires. Au Sima, des exposants ont enregistré une baisse du nombre de contacts professionnels de l'ordre de 10 à 15 %. Celle-ci est surtout marquée chez les visiteurs étrangers venus d'Europe de l'est.

La production de l'industrie française en hausse de 22 % en 2008

La production de l'industrie française des agro-équipements pour le marché hexagonal et l'export progresse de 22 % par rapport à celle de 2007 pour atteindre 4,22 milliards d'euros (1). Les ventes de l'industrie française sur le marché intérieur se sont élevées à 1,52 milliard

d'euros, en hausse de 37 %. Le mouvement de hausse des exportations, ininterrompu depuis 15 ans, se poursuit. Les exportations atteignent cette année 2,70 milliards d'euros, une hausse de 15 %. Elles représentent 64 % de la production totale française. Ce bon résultat de l'industrie française est essentiellement obtenu grâce à la progression des ventes aux voisins européens (+16,5 %), ainsi qu'à l'Europe de l'est (+13,2 %), l'Amérique du Nord (+5 %), mais également l'Australie (+55 %) et la Nouvelle-Zélande (+68 %). Les exportations de la France ont particulièrement augmenté dans les secteurs des matériels de travail du sol, des équipements de transport et manutention, des équipements d'élevage, des matériels de récolte.

Les importations sur le marché français ont atteint 3,33 milliards d'euros en 2008, soit une progression de 15,6 %. Elles représentent 69 % du marché français. Les principaux fournisseurs du marché français sont en 2008 : l'Allemagne (34 %), l'Italie (16 %) et les États-Unis (8 %). Les importations ont particulièrement augmenté dans les secteurs du travail du sol, du semis et plantation, de la récolte.

(1) Estimations provisoires au 7 avril 2009

Le salon de l'Herbe revient en Bretagne

Le salon de l'Herbe est de retour dans le Grand-Ouest. Il se déroulera les 27 et 28 mai 2009 à Nouvoitou (35). Les visiteurs pourront apprécier les performances des matériels au travail, découvrir l'ensemble de l'offre semencière sur pied et trouver auprès des spécialistes des instituts techniques et des organismes de recherche des informations sur la culture.

Pour sa cinquième édition dans le Grand-Ouest, le salon de l'Herbe prend une nouvelle ampleur. Le site compte désormais 36 hectares, soit 20 % de plus qu'en 2006. Une zone de trois hectares a été réservée aux essais consacrés au pâturage. Les démonstrations de matériels bénéficient de 25 hectares avec notamment un chantier de récolte de ray-grass anglais tardif. Les semis se sont achevés les 6 et 7 octobre 2008, sur des précédents colza et maïs fourrage, qui ont nécessité destruction, retournement et travail du sol. Plus d'un hectare au total a été semé pour installer les futures collections semencières, les essais protection des plantes et fertilisation. Tous les tractoristes et constructeurs d'agroéquipements concernés par la culture de l'herbe seront présents sur le site

et assureront les démonstrations de matériels. Dans un communiqué de presse, Frédéric Bondoux, organisateur de l'évènement, assure que : "L'édition 2009 sera particulièrement riche, puisque nous proposons de nombreux nouveaux services pratiques aux visiteurs, comme les nombreux débats technico-économiques, la projection du film événement "L'herbe : le film". Bien entendu, toutes les démonstrations de matériel de fenaison seront toujours de mise sur les vastes parcelles de récolte que compte le site. Le visiteur pourra même prendre en main des téléscopiques pour juger lui-même de leurs performances".

Deux conférences à suivre

Deux conférences devraient intéresser les entrepreneurs de travaux. La

première leur permettra de mieux appréhender l'évolution de leur marché et des prestations en découlant. Le CER France Bretagne animera sur les deux jours du salon, un colloque sur le thème très actuel de "L'herbe : le pivot de la réorientation des aides?". Les spécialistes du centre de gestion proposeront, durant des sessions de 45 minutes, d'échanger sur les enjeux de l'herbe dans les exploitations de demain. Quel système fourrager faut-il adopter en fonction de son cheptel, de son parcellaire et de ses équipements pour optimiser les aides actuelles et à venir (MAE, prime à l'herbe, SFEI...), pour maîtriser les coûts et améliorer l'efficacité économique de votre entreprise, pour anticiper les aléas du marché et les évolutions à venir (flexibilité des volumes à produire, coût des matières premières, de l'énergie...). Les débats prendront place chaque jour de 11 h à 12 h. Ensuite, les entrepreneurs qui réalisent des prestations d'épandage pourront aussi trouver des informations intéressantes. "Les fumiers, composts ou lisiers comptent des quantités non négligeables d'éléments fertilisants azote, phosphore et potasse. Pour éviter tout impact négatif sur l'environnement lors des

épandages et, compte tenu de la volatilité du prix des engrais, plus que jamais, il est nécessaire de les valoriser au mieux. Pour ce faire, une approche analytique est nécessaire. Connaître les teneurs en N,P,K, leur disponibilité, raisonner la période d'apport et maîtriser la dose appliquée sont des étapes essentielles à une bonne conduite de fertilisation. Par ailleurs, la composition du produit (lisier, fumier...) dépend de l'alimentation des animaux, du paillage du bâtiment et de la gestion du tas ou de la fosse. Les différentes techniques de détermination de la valeur fertilisante (analyse, tableau) seront décrits par Arvalis. Par ailleurs, la méthode de calcul de la dose à épandre une fois la composition et la disponibilité des éléments connues sera explicitée", explique Arvalis. Au sein de cet atelier pédagogique, Robert Trochard, technicien spécialisé matière organique, amènera également les visiteurs à comparer la valeur fertilisante de différents fumiers, mais aussi celle des engrais et à en tirer concrètement les enseignements nécessaires pour la mise en place d'une stratégie de fertilisation adaptée.

Le salon en bref

Date : 27 et 28 mai 2009

Lieu : sur les terres du gaec de la vallée de la Seiche (Lieu dit 'Venecelle' à Nouvoitou - 35)

Accès : 10 km au sud de Rennes. Parcours flêché.

Horaire : 9 h à 18 h.

Tarifs : Individuels, 10 €. Étudiants, 5 €. Gratuit sur invitation. Groupes, contacter l'organisation.

Restauration : Assurée sur place.

Informations complémentaires : www.salonherbe.com.

Contact : info@salonherbe.com

Sima : un succès inattendu

Malgré la crainte d'une crise annoncée, le Sima a eu un succès inespéré et l'ensemble des exposants a exprimé sa satisfaction. Cela ne marque pas un revirement de situation, le ralentissement très net des commandes laissant augurer de mois à venir plus difficiles.

Malgré 208 000 visites (soit 135 000 visiteurs), le Sima 2009 marque un recul par rapport à 2007 (-5,46 % de visiteurs), le visitorat étranger restant stable (25 %). Ce qui a marqué cette édition, c'est la qualité professionnelle de ces visiteurs, les ex-

posants les ayant trouvés sereins, optimistes pour leur avenir, et surtout porteurs de projets d'investissements en matériels. De quoi remonter le moral des professionnels qui redoutaient le pire. Mais les ombres pour l'avenir subsistent : des stocks d'occa-

sion importants ou encore une situation dans les pays de l'Est très préoccupante et lourde de conséquences pour l'activité de très nombreux constructeurs. Il faut espérer que l'expérience de précédentes périodes difficiles (début des années qua-

tre-vingt-dix notamment) les aura préparés à "amortir" ce nouveau choc. Leurs efforts de développement de nouveaux produits continuent néanmoins et la sélection que nous vous présentons en est l'illustration.

Olivier Fachard ■



New Holland décline désormais la série T 7 000 dans la version AutoCommand. Ces cinq modèles dont la puissance s'échelonne de 167 à 225 ch. sont équipés de la nouvelle transmission à variation continue, conçue et fabriquée dans l'usine CNH d'Anvers. Elle offre quatre modes de travail différents : automatique, régulateur de vitesse (cruise control), prise de force et manuel, et se commande à partir du levier multifonctions situé sur le nouvel accoudoir Sidewinder II.



Massey Ferguson présentait la nouvelle série 8600 de Massey Ferguson, inaugurée lors d'Innovagri avec le MF 8690. Elle comprend quatre modèles développant des puissances allant de 270 à 370 ch. Ils peuvent disposer de la nouvelle suspension de cabine dynamique Opti-Ride qui permet de franchir un nouveau cap en matière de confort de conduite.



La série 7 000 des Fastrac JCB s'élargit par le haut avec l'arrivée du 7 270 d'une puissance nominale maximale de 270 ch. développé par un moteur QSB Cummins de dernière génération. Équipé d'une transmission semi-Powershift P-Tronic, il offre quatre gammes et six rapports sous charge pouvant être pilotés selon trois modes "drive" (route), Autoshift (programmation d'une plage de régime et d'une plage de vitesse) et Powershift (manuel).



La nouvelle série Puma CVX de Case IH est composée de cinq modèles de 167 à 224 ch. de puissance nominale (moteur Tier III pouvant fonctionner à 100 % de Biodiesel). Leur principale caractéristique est leur nouvelle transmission à variation continue 100 % CNH (construite dans l'usine d'Anvers) qui se différencie par la technologie DKT à double embrayage et pilotée par le système de gestion automatique APM qui optimise sa productivité en réduisant la consommation.



La gamme Agrotion de Deutz-Fahr s'élargit avec l'arrivée du L 720 qui développe une puissance maxi de 220 ch. (moteur Deutz Euro III Common Rail 100 % compatible Biodiesel). Il est équipé d'une transmission Powershift à trois gammes et neuf rapports sous charge avec changement séquentiel des vitesses par bouton et fonction Automatic Powershift qui sélectionne le meilleur rapport en fonction de la charge et du régime moteur.



La série TX de Mc Cormick s'étoffe avec l'arrivée du TX 185 de 183 ch. fourni par le moteur BetaPower six cylindres turbo 24 soupapes de 6,75 l. Il est équipé d'une transmission Xtraspeed à huit rapports sous charge et le PowerManagement assure la gestion électronique en mesurant les variations de couple pour l'adapter aux conditions avec puissance additionnelle et vitesse Eco au transport.



Valtra pense aux entretiens communaux avec ce nouveau modèle de la série N qui est équipé de la nouvelle cabine SVC (Side Visibility Cab) dont une des particularités est de ne pas avoir de montant sur le côté droit ce qui augmente sensiblement la visibilité pour le chauffeur, notamment en applications débroussailluse et faucheuse d'acotement. Les vitres avant latérales sont en polycarbonate pour plus de sécurité contre les projections.



La nouvelle série 800 C des tracteurs à chenilles Challenger comprend quatre modèles avec des puissances allant de 430 à 570 ch.. Si les principales caractéristiques structurelles restent inchangées, ses tracteurs bénéficient d'une cabine avec un environnement de conduite beaucoup plus actuel et fonctionnel et notamment un accoudoir multifonctions donnant accès à toutes les commandes dont celles la transmission full powershift et relayées par l'écran couleur de l'ordinateur de bord.



JCB met sur le marché plusieurs nouveaux chargeurs télescopiques dont le 531-70 Agri Xtra qui reçoit un nouveau Monolevier servo-piloté monté directement sur l'accoudoir du siège, un circuit hydraulique load sensing avec une pompe à débit variable Variflo de 140 litres par min. Il offre une capacité de 3 100 kg et lève jusqu'à 7 m. Sa motorisation JCB DieselMax et sa transmission powershift automatique Twin System à six vitesses avec blocage de convertisseur, lui permettent de se déplacer jusqu'à 42 km/h.



Deutz-Fahr présentait sa nouvelle gamme de chargeurs télescopiques Agrovector qui comprend trois modèles dont le nouveau 35.7 qui remplace le 30.7. Il a une capacité de levage de 3,5 t pour une hauteur maxi de 7 m (contre 4 t et 8 et 9 m pour les deux autres modèles). Il est doté d'une hydraulique load sensing de 102 litres par min. La transmission à quatre rapports sous charge permet une vitesse maximale de 40 km/h.



Outre son nouveau petit télescopique P25.6 (68 ch., 2,5 t de charge et 6 m de levage), Merlo présentait son dernier Multifarmer, le 40.9 CS, un véritable tracteur télescopique avec son moteur de 140 ch. et sa traction intégrale permanente, son relevage arrière de 7 t et ses deux prises de force, sa capacité de charge de 4 t et sa hauteur maximale de levage de 8,80 m. De plus il est équipé d'une cabine à suspension hydropneumatique et du contrôle de stabilité longitudinale.



Mc Cormick propose désormais un chargeur télescopique baptisé Teletrac, et conçu et fabriqué dans son usine de Breganze. Son usage est double puisqu'il combine les fonctions de manutention (hauteur de levage de 8,60 m et capacité de charge de 3,5 t) et de tracteur grâce à la présence d'un relevage arrière de 4,5 t et d'une prise de force. D'une puissance de 110 ch., il est doté d'une transmission hydrostatique VT couplée à une transmission à trois rapports powershift permettant de rouler à 40 km/h.

Caterpillar facilite l'utilisation des outils en provenance d'autres marques sur ses télescopiques avec ces nouveaux tabliers d'adaptation qui permettent leur montage sans modification. Plusieurs modèles, parmi les marques les plus représentées sont proposés.



Manitou poursuit le développement de son concept Manitrac qui allie les fonctions d'un tracteur et d'un chargeur télescopique. La version présentée au Sima se rapprocherait beaucoup de la version définitive. Équipé d'un moteur d'au moins 140 ch., il reçoit une transmission à variation continue, un relevage arrière de 4,6 t et une prise de force 540 et 1 000 tours par min. La hauteur de levage est de 7 m et la capacité de charge maximale de 2,8 t.



nidal Spécialiste du bois-énergie depuis 25 ans 

NOUVEAU  **Pincés d'éclatement de grumes:**
Disponibles en 4 modèles, 620, 820, 1000 et 1350 mm d'ouverture, elles permettent un fendage rapide et économique des grumes.

NOUVEAU  **Dent de désouchage:**
Avec une ouverture maximale de 955 mm et 45 tonnes de fendage. L'outil idéal extraire et réduire les souches.

NOUVEAU  **Grues et remorques forestières**
Fabriquées elles aussi en Autriche, elles sont conçues pour répondre aux exigences les plus grandes, d'un travail rapide en forêt comme sur les plateformes de façonnage.

Pour plus d'information, contactez nous !
NIDAL - 2 rue Vauban - ZI n°2 - 68170 RIXHEIM Tél: 0389.318.585
Fax: 0389.318.580 www.nidal.fr - info@nidal.fr

Visitez notre nouveau site web WWW.SILOTITE.COM

100% SERVICE • 100% QUALITÉ • 100% SÉCURITÉ

Les 5 couches originales



- Utilisable sur chaque type d'ensubanneuse quel que soit le fourrage
- Disponible en 500 mm et 750 mm
- Excellente résistance à la perforation et à l'étirement
- Une élasticité parfaite
- Excellente mémoire élastique
- Force adhésive optimale
- Bonne résistance dans toutes les conditions atmosphériques et haute stabilisation UV
- Un film respectueux de l'environnement

SILOTITE by Hilti

Silotite®. Le choix de la sécurité 

www.silotite.com



Après le rachat de Blanchard qui lui permet de revenir dans le secteur de la pulvérisation, Kuhn a officialisé juste avant le Sima la reprise de l'activité presses du groupe Kverneland produites dans l'usine hollandaise de Geldrop. La gamme comprendra six modèles de presses à balles rondes (chambre fixe FB et chambre variable VB), trois modèles de presses à grosses balles (LSB), des presses enrubanneuses FBP et VBP ainsi que des enrubanneuses RW et SW, sans oublier les faucheuses à tambours PZ (1,65 m à 8,50 m de coupe).



Le nouveau procédé d'enfilage des presse-enrubanneuses Vicon, baptisé IntelliWrap, est breveté. Sa particularité réside dans la modification du taux de recouvrement entre deux lais de film : le recouvrement peut se faire normalement (50 %) ou à 67 %. Ainsi, il devient possible de travailler avec un nombre impair de couches. La possibilité de réglage est décuplée, ce qui permet d'optimiser la quantité de film déposée en fonction du produit récolté et des conditions de travail.



Fliegl élargit sa gamme remorques à fond poussant avec le modèle TP ASW Stone. D'un volume de 13 m³, elle accepte une charge maximale de 23 t. Elle est conçue avec des matériaux adaptés (acier Hardox), un essieu tandem 410 x 120, une flèche à ressorts hydrauliques à hauteur réglable. Son système original de poussoir permet de s'adapter au déchargement, rapide (même avec matières collantes) ou progressif.



John Deere complète sa gamme de presses à balles rondes avec quatre nouveaux modèles de la série 4 répondants à tous les besoins : la 644 Premium à chambre fixe (diamètre 1,30 m), les 854 et 864 Premium à chambre variable et la presse enrubanneuse 744 Premium. Elles reçoivent entre autre un pick-up de 2,20 m et un rotor Maxi Cut 25 couteaux débrayable.



Pichon lançait son nouveau concept de tonne à lisier avec le Flowmaster, système unique de pompage et d'épandage à l'aide d'une seule pompe centrifuge immergée. Elle permet, via le bras de tourelle, le brassage de la fosse, la valorisation du taux de remplissage (bras de 200 mm de diamètre), le mélange à l'intérieur de la cuve et l'épandage. Le débit de la pompe est de 100 litres par min à 300 bars.



Rolland présentait son Roll Concept, une remorque de 23 m³ à châssis caisse monobloc plus léger regroupant les meilleurs équipements : suspension Hydractiv niveau constant, débattement flèche à suspension hydraulique, deux caméras de vision, essieu suiveur forcé (avant et arrière), pesée via la suspension hydraulique et DPA couplé à la pesée.



Les nouveaux semoirs universels Terrasem C6 et C8 de Pöttinger complètent les modèles 3 000 et 4 000 t. Ils permettent de combiner travail du sol simplifié et semis en un seul passage pour des largeurs de travail de 6 et 8 m. D'une conception originale, ils sont dotés de disques (travail du sol et semis) qui se relèvent au transport et de roues larges pour le rappui, disposées en off-set pour un meilleur nettoyage, seules les roues extérieures participant au transport.

Twin Forestry

CHOISISSEZ la qualité à l'état pur

Depuis plus d'un siècle, chez Trelleborg, nous relevons les défis de l'industrie forestière. Nous avons une véritable passion : réaliser des pneus aux qualités et aux performances exceptionnelles, pouvant affronter les environnements les plus exigeants.

Chaque pneu de la gamme Twin Forestry est conçu pour durer et procurer un maximum d'adhérence et de confort. A l'image d'un investissement brillant, cette robustesse et cette qualité défient le temps.

Comment résister à la qualité à l'état pur !

N'attendez plus pour choisir Twin Forestry de Trelleborg.



La forêt et l'entretien font bâtiment commun au Sima

Le Sima 2009 a innové en dédiant le nouveau bâtiment 7 aux énergies renouvelables et aux matériels dédiés, notamment ceux pour l'entretien de l'espace rural le secteur forestier. Une première qui a rencontré du succès malgré quelques problèmes d'informations.

Ces domaines sont en plein développement et le fait de leur consacrer un hall à part entière ne pouvait que susciter l'intérêt des visiteurs. La réussite de cette initiative aurait pu être plus large si l'information des visiteurs avait été plus soutenue. Certains exposants en ont fait la remarque et le "tir" a

été corrigé durant la semaine. La prochaine édition devrait trouver une solution plus logique puisqu'un nouveau bâtiment est encore prévu qui doit assurer la liaison continue entre le hall 6 actuel et ce hall 7. Si l'offre, comparée à des salons spécialisés dédiés au secteur entretien et forêt, n'était pas aussi complète,

elle marquait une évolution certaine par rapport aux précédentes éditions. En résumé, une marge de progrès existe. Des constructeurs présents ont profité pour exposer leurs dernières nouveautés.

Olivier Fachard ■



SMA exposait sa nouvelle débroussailleuse Phoenix qui préfigure l'évolution future de l'ensemble de la gamme. D'un design entièrement redessiné, elle regroupe les caractéristiques les mieux adaptées aux différentes conditions de travail : quatre positions du bras (droit, S, L et droit en position ventrale), pivot central, nouveau groupe de broyage, profil en deux dimensions (1,20 m et 1,60 m), rotor Spire H réversible, couteaux à montage rapide, pilotage par monolevier.

En plus de son nouvel ensemble fléau et manilles Easy Fix, à montage rapide et plus résistant, Rousseau présentait sa nouvelle débroussailleuse Thénor. D'une portée de 5 à plus de 6 m, elle possède une cinématique à trois positions (bras avancé, bars de départ et bras droit) et peut recevoir le groupe de broyage TP pour usage intensif.



FSJ distribue les matériels danois Linddana dont les déchiqueteuses de branches. Le nouveau modèle TP 160 (acceptant des branches jusqu'à 160 mm) est proposé en différentes versions : porté trois points et entraînement par prise de force, châssis remorque 80 km/h avec moteur 26 ou 31 ch., ou châssis chenilles et moteur 31 ch.



Le constructeur finlandais Junkkari Patruuna, distribué par Astic, présentait pour la première fois une remorque de débardage homologuée pour la circulation sur route. La Farmer a une capacité utile de 8,5 t pour une aire de charge de 2 m² et une longueur de charge de 3,48 m. Elle est équipée de deux ranchers et de pneumatiques 400/60-15,5 ELS.



Le Chaptrack d'Eliatis monte en puissance avec sa nouvelle version 203 ch. Il conserve les caractéristiques qui ont fait sa réputation : quatre roues égales motrices et directrices, cabine centrale à poste réversible (option), bras avant de 3,5 t capacité de charge, relevage arrière (option) et surtout sa grande polyvalence en matière d'applications (entretien et travaux forestiers).

Bois Énergie : Lons-le-Saunier avant Saint-Étienne

Début avril, à Lons-le-Saunier, a eu lieu l'édition 2009 du salon Bois Énergie (1) destiné à la fois aux professionnels du secteur, mais aussi aux particuliers pour la partie chauffage. Un salon qui prend de plus en plus d'importance au vu du nombre d'exposants qui ne cesse de croître.

Plus de 220 fournisseurs de provenance de dix pays européens se sont déplacés à Lons-le Saunier. Ils couvrent toute la filière de l'amont (production et transformation de la source d'énergie bois) à l'aval (chaudières) que ce soit pour le secteur industriel, les collectivités locales ou les particuliers,

sans oublier tous les organismes s'y rattachant. Tous les matériels à destination des professionnels sont exposés en extérieur ce qui permet d'organiser des démonstrations toujours prisées des visiteurs.

La prochaine édition aura lieu du 25 au 28 mars 2010 au Parc-expo de Saint-Étienne

dans la Loire, de quoi se mettre au "vert"...

Olivier Fachard ■

(1) L'organisation du Salon Bois Énergie regroupe l'Itebe (Institut Technique des Bioénergies), Ajena (Énergie et Environnement en Franche-Comté), la ville de Lons-Le-Saunier, en partenariat avec Bio Energy World et Sustainable Energy Europe.



Distribués en France par France Allemagne Marketing, les fendeurs autrichiens Westtech sont proposés en différentes adaptations : sur trois points arrière, bras de télescopique, de grue, en poste fixe sur remorque forestière, ou même sur bras de pelle dans sa version désoucheuse. Leur puissance varie de 26 à 45 t pour des ouvertures de pince de 620 à 1 370 mm.



Le broyeur Beast 1 680 de Bandit, distribué par ALM, est polyvalent puisque son rotor, équipé à la base de 26 dents au carbure pour les déchets, peut recevoir des couteaux pour la production de plaquettes. Monté sur un châssis routier et entraîné par un moteur de 250 ou 275 ch., il reçoit un rotor de 91 cm de diamètre pour une largeur de 1,32 m.



Norematt avait mis les grands moyens avec son broyeur Valormax 56-100 sur châssis routier. D'un rendement maxi de 150 m³ par heure pour un diamètre maximum de bois de 56 cm, il était présenté dans sa version à caisson de stockage intermédiaire de 15 m³ qui peut être déversé jusqu'à une hauteur de 3,40 m dans des caissons. Il est disponible pour les modèles 36-80 et 42-100.

ALBACH

Technique innovante
pour la bioénergie

NOUVEAU
Matériel importé par ROPA France

Pour tous renseignements contactez
M. Julien Carriere au 06 13 24 19 05

ROPA FRANCE- 60640 Golancourt - Tél. 03 44 43 44 43 - Fax : 03 44 43 44 88

Broyeur à
plaquettes
à gros débit

Moteur Mercedes
V8 612 CV

Alimentation
automatisée
vers le rotor





La fendeuse horizontale Split Master 26/30 t Easy de Posch (distribué par Nidal), est équipée d'un couteau quatre éclats et d'une grande table repose-bois de 1 x 2 m. D'une puissance de 26 ou 30 t, elle permet de travailler des billons jusqu'à 80 cm pour une longueur de fendage de 1,30 m. Mais surtout, les deux éclats inférieurs sont bien dimensionnés tandis que les éclats supérieurs peuvent être repris pour un fendage supplémentaire.



Rabaud élargit son offre de fendeuses hydrauliques avec la F31 horizontale d'une puissance de 31 t et équipée d'une centrale hydraulique à pompe double corps débitant 75 l par minute. Portée grâce à un attelage trois points, elle est équipée d'un leveur de bûches hydraulique et d'un coin quatre éclats. Elle permet de travailler des bûches jusqu'à 1,15 m de long.



Pour les diamètres jusqu'à 85 cm, le Suisse Aficor (distribué par Innovations et Paysages) propose le fendeur bûcheur FM816 permettant de 2 à 16 éclats avec taille de bûche réglable (20 à 100 cm). Monté sur un châssis routier simple ou double essieu, il est entraîné par prise de force (puissance nécessaire : 30 ch. sans table de sciage, 60 ch. avec table de sciage).



Pour la production de bûchettes allume-feu, Posch propose son nouveau Autosplit qui permet de travailler des bûches ou des quartiers préalablement coupés à 15-20 cm et qui sont ensuite fendus par un couteau en V toutes les trois secondes. Les bûchettes sont ensuite conditionnées en sacs filet de 25 kg vrac ou de 10 kg par empilage.



La société Yanigav propose la rogneuse de souche entièrement automatique Jobeau B31 110. Compacte et entièrement automatique, elle est équipée d'un moteur B&S Vanguard de 31 ch. Elle pèse 600 kg. Elle est montée sur chenilles ce qui permet de travailler sur tous types de terrains.



Giraud distribue les matériels allemands Landrock dont l'astucieuse scie à fagots Wesli 120 adaptable sur le chargeur frontal du tracteur. Sa pince à large ouverture permet de prendre et immobiliser le fagot (100 à 120 cm de long) avant que sa tronçonneuse de 150 cm ne coupe les bûches à la longueur souhaitée (20 à 50 cm) qui sont éjectées par la paroi mobile.



Pour la production de granulés de bois à partir de sciure, Udik présentait la presse suédoise Morums permettant un rendement 50 kg/h. Elle est entraînée par un moteur électrique de 6 kW. Elle est prête à l'emploi et ne nécessite qu'un branchement triphasé.

Efficacité énergétique : la clé de voûte se nomme formation

Au Sima, une table ronde organisée par le Cemagref a permis de faire le point sur les performances énergétiques des engins agricoles. Faut-il instaurer une sorte de pastille verte sur les tracteurs les plus performants en matière énergétique ? Les avis divergent. Les entrepreneurs attendent beaucoup de la formation des salariés.

Le Grenelle de l'environnement va redessiner progressivement la production agricole en mettant en place les diagnostics énergétiques des exploitations agricoles. Les entrepreneurs sont bien entendu concernés par les évolutions à venir et notamment au niveau de la performance énergétique des tracteurs, automoteurs et autres équipements agricoles. Le contexte économique actuel et la hausse des énergies fossiles enregistrée en 2007 et dans la première moitié de 2008 leur ont déjà permis d'anticiper et de se lancer dans la chasse au gaspillage de carburant. Bref, les entrepreneurs ne se laissent pas aveugler par leur passion du machinisme, comme peuvent le craindre certains écologistes. Reste que la fascination du gros matériel perdure dans le monde agricole.

Un indicateur de performance énergétique

La définition d'indicateur de performance énergétique est difficile, il faut à la fois définir des éléments simples d'utilisation et scientifiquement inattaquables. En Espagne, un institut technique équivalent du Cemagref a lancé une classification énergétique des tracteurs selon le niveau de consommation spécifique du moteur. Le procédé rappelle le modèle de la pastille verte qui existe pour les automobiles. Cette classification est une forme vulgarisée des essais menés par l'OCDE, qui sont obligatoires pour chaque tractoriste au moment du lancement d'un engin. De ces essais, les Espagnols en déduisent un indicateur unique censé mesurer les niveaux de consommation des engins. "En fonction des résultats de ces essais, les tracteurs reçoivent une notation. 30 à 35 % des tracteurs sont classifiés", explique l'ingénieur espagnol en charge du dossier lors d'une table ronde organisée au Sima. L'objectif est d'apporter des éléments de comparaison aux acheteurs, qui ne sont pas forcément à même de comprendre et d'interpréter les essais de l'OCDE. Ensuite, l'achat de tracteur "énergétiquement performant" reçoit un coup de pouce de la part des pouvoirs publics, qui attribuent des subventions. L'objectif est d'inciter les constructeurs à mieux prendre en compte les performances



En arrachant les betteraves à une vitesse de 5,2 km/h, on consomme 36,8 litres de gasoil par hectare. À la vitesse de 8,2 km/h, on ne consomme plus que 29,5 litres par hectare. À l'année, on peut finalement aboutir à des économies de 30 000 litres de fioul. Pour plus d'efficacité, tous les réglages de la machine peuvent mémorisés sur une clé USB, puis analysés sur un PC.

énergétiques de leurs machines et à développer des équipements plus adaptés au respect de l'environnement. Ce mode de calcul est tout à fait utilisable en France. Plutôt que de copier intégralement le procédé, le Cemagref cherche avec les constructeurs à mettre en place une politique inspirée du modèle espagnol. Des réunions ont déjà eu lieu. Pour sa part, Jean-François Goupillon d'Axema est assez circonspect sur l'intérêt de ce genre d'indicateur : "L'utilisation d'un seul indicateur ne me semble pas forcément pertinente, car pour être objectif il faut prendre



Pour Philippe Largeau entrepreneur dans la Vienne (au centre), la formation des chauffeurs à la conduite économique reste la clé de voûte de l'efficacité énergétique.

La définition d'indicateur de performance énergétique est difficile, il faut à la fois définir des éléments simples d'utilisation et scientifiquement inattaquables. En Espagne, un institut technique équivalent du Cemagref a lancé une classification énergétique des tracteurs selon le niveau de consommation spécifique du moteur.



en compte le type de chantier qu'effectue le tracteur. Dès lors, je suis donc assez partagé sur l'idée de se reposer sur cet indicateur unique pour quantifier les performances énergétiques de tel ou tel tracteur. D'autre part, pourquoi vouloir mettre en place un nouveau système alors que les tests de l'OCDE existent. Il ne faut pas oublier que tous ces tests présentent un coût que les constructeurs doivent assumer". "Ce système est intéressant, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas de se focaliser sur la machine. La performance énergétique doit être étendue au niveau d'un système de production. Ce n'est pas forcément la machine qui pollue, mais la façon dont on s'en sert. Ce sont les pratiques concrètes qu'il faut expertiser", commente pour sa part Lionel Vilain, un écologiste de France nature environnement à l'occasion de la table ronde du Sima.

Bien utiliser la machine

Un argument partagé par Jean-Marc Pouchain, directeur commercial de la société Ropa, qui a présenté une étude au congrès des entrepreneurs de Colmar sur le niveau de consommation des arracheuses de betteraves en fonction de la vitesse d'avancement : "En arrachant les betteraves à une vitesse de 5,2 km/h, on consomme 36,8 litres de gasoil par hectare. À la vitesse de 8,2 km/h, on ne consomme plus que 29,5 litres par hectare. À l'année, on peut finalement aboutir à des économies de 30 000 litres de fioul. Pour plus d'efficacité, tous les réglages de la machine peuvent mémorisés sur une clé USB, puis analysés sur un PC", explique-t-il.

Une approche système, c'est finalement ce que Pöttinger met en avant avec son concept de remorque ensileuse pour récolter les fourrages. Comparée à un mode de récolte basé sur l'utilisation d'un véhicule

automoteur, la remorque autochargeuse permet de réduire les besoins en puissance sur le chantier, à la clé des économies évidentes de carburant. Un chantier avec une remorque autochargeuse ne monopolise qu'un seul tracteur et donc un seul chauffeur. Là encore, il se trouve que performance énergétique va de pair avec performances économiques.

"On peut mettre les meilleurs outils au monde dans les mains d'une personne, mais à l'arrivée si celle-ci ne sait pas s'en servir, on n'aura pas les effets escomptés. C'est pour cela qu'au sein d'EDT, on a mis en place la formation à la conduite économique. C'est en formant nos chauffeurs que l'on réussira à être encore plus performant. Pour nous, c'est essentiel", assure Philippe Largeau, entrepreneur en Poitou-Charentes à l'occasion d'une table ronde au Sima.

Mettre en place des outils de contrôle

La performance énergétique passe aussi par la réduction de la consommation des carburants et là encore un entrepreneur de travaux doit pouvoir compter sur des outils et des indicateurs de consommation et de comportement au travail. "En mettant en place, un automate de gestion des réapprovisionnements en carburant et en formant mes chauffeurs à la conduite économique, l'entreprise a économisé 18 000 litres de fioul. Avec cet automate, chaque chauffeur doit rentrer son code pour faire le plein de son véhicule. Toutes les données sont collectées par informatique et toutes les semaines, on donne les résultats aux chauffeurs. Ils ont ainsi des éléments concrets pour estimer leur consommation de la semaine. Si au départ, l'outil a été difficile à mettre en place. Aujourd'hui, les chauffeurs nous demandent d'eux-mêmes les chiffres de la semaine, si on oublie de leur communiquer. Pour l'entreprise, cet outil nous permet aussi de contrôler la prise de carburant et d'avoir une traçabilité totale", souligne Michel Bridonneau, entrepreneur en Vendée à l'occasion du congrès de Colmar. L'outil fabriqué par Alix technologies se destine à toutes les professions consommatrices de carburant. Il a d'abord été conçu dans les entreprises de transport ou de travaux publics et aujourd'hui, il est proposé aux entreprises de travaux.

Niveau de consommation d'une arracheuse de betteraves en fonction de la vitesse d'avancement

| Vitesse d'avancement | Consommation |
|----------------------|-------------------------|
| 5,2 | 36,8 litres par hectare |
| 6,1 | 33,7 litres par hectare |
| 7,1 | 30,8 litres par hectare |
| 8,2 | 29,5 litres par hectare |

Source : Ropa, congrès des entrepreneurs de Colmar

E. L.D. ■

Tassement des sols : une menace à ne pas négliger

Dans les parcelles agricoles ou forestières, le sol est en danger et mérite que l'on s'interroge sur son avenir, tant sa fonction est vitale : production de biomasse, production alimentaire, réservoir pour la biodiversité, stockage de l'eau ou du carbone. Le tassement du fait de l'utilisation de machines de plus en plus lourdes est l'une des causes majeures de la dégradation des sols.

“Dans une parcelle agricole, le tassement d'un sol conduit à une diminution de la marge brute de 5 à 6 %”, assure Guy Richard, spécialiste du sol à l'Inra à l'occasion d'une conférence organisée au Sima. Ce chiffre constitue bien entendu une moyenne, les effets du tassement diffèrent avec les types de sol et en fonction des conditions météorologiques enregistrées chaque année. Le tassement intervient en conditions humides, il s'agit en fait d'une diminution de la porosité structurale sous la roue et la création d'une ornière en surface. C'est une augmentation de la densité apparente du sol résultant de l'application d'une charge. En forêt, difficile de donner des chiffres aussi précis sur les conséquences économiques du tassement des parcelles forestières, mais sol tassé est synonyme de perte de potentiel de production. Cependant, les sols forestiers sont mieux structurés et plus riches en matière organique et ils résistent en général beaucoup mieux aux charges appliquées.

tion est aussi à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre qui sont inutiles.

Dans le tassement du sol, les véhicules de traction, les automoteurs et autres outils sont montrés du doigt. Le tassement résulte de nombreux paramètres : poids de l'engin, propagation des forces de tassement dans le sol qui varie avec la



Le sol est en danger et mérite que l'on s'interroge sur son avenir, tant sa fonction est vitale : production de biomasse, production alimentaire, réservoir pour la biodiversité, stockage de l'eau ou du carbone.

Retour en arrière impossible

Sans être totalement irréversibles, les dégâts physiques infligés aux sols forestiers ou agricoles se traduisent par une fragilité des peuplements, qui peut perdurer. La restauration mécanique des sols peut être envisageable, mais c'est un non-sens économique, de plus le passage d'outils de régénéra-

POURQUOI CONTINUER À GASPILLER DU PLASTIQUE ?



L'enrubanneuse BEAUDOIN économise :

- jusqu'à 50 % de plastique
- la mise au norme des silos (40 à 50 000 €)
- un tracteur : matériel autonome
- un homme sur le chantier d'enrubannage
- des achats de soja : herbe récoltée au bon stade

**ENRUBANNEUSE
HAUTE PERFORMANCE**

C.G.A.O.

24450 SAINT PRIEST LES FOUGERES
Tél. 05 53 52 85 65 - www.cgao24.com

“Dans une parcelle agricole, le tassement d'un sol conduit à une diminution de la marge brute de 5 à 6 %”, assure Guy Richard, spécialiste du sol à l'Inra.



porosité et l'humidité du sol, surface de contact entre les pneumatiques et le sol, caractéristiques des pneumatiques.

Ensuite, il faut prendre en compte d'autres paramètres à savoir par exemple qu'une remorque équipée d'un seul essieu va induire un tassement plus profond. Dès lors, il faut raisonner le tassement en fonction de l'effet de la charge à l'essieu.

Selon les spécialistes de l'Inra, les chantiers les plus sensibles au tassement sont ceux où l'on récolte de la pomme de terre et où l'on arrache des betteraves sucrières. *“Dans les parcelles de pommes de terre, on constate une présence importante de zone où le sol*

est tassé. Pour l'horizon labouré, 60 % des parcelles ont un indice de compaction supérieur à 40 %”, poursuit Michel Martin d'Arvalis. Les contraintes sur le sol varient aussi en fonction des opérations culturales : elles sont maximales lors du transport de la récolte, puis lors d'un chantier d'arrachage de betteraves ou de pommes de terre. Ensuite, on retrouve la moisson, l'ensilage et les travaux culturaux. Les risques de tassement sont maximums au moment de la récolte. Bien entendu, beaucoup d'entrepreneurs ont déjà pris ces contraintes dans leur raisonnement en s'équipant de pneumatiques adéquats : “Mais, attention, cette solution ne constitue pas non plus la panacée, avec une monte pneumatique supérieure, on augmente la surface susceptible d'être tassée. De même, certains fabricants proposent des équipements qui travaillent en crabe et qui permettent de réduire les tassements. Ceux-ci sont moins forts au niveau des zones de passage, mais on aboutit à la même conséquence que précédemment : à savoir un accroissement des surfaces abimées”, poursuit le spécialiste d'Arvalis.

Le controlled traffic farming

En forêt, avec la progression continue de la capacité de charges des engins forestiers avec notamment des porteurs forestiers qui peuvent peser plus de 40 tonnes une fois chargés, l'enjeu est identique : *“des études de l'ONF ont montré que sur des parcelles forestières, on a enregistré des passages d'engins sur 100 % de la surface”, souligne Didier Pischredda de l'ONF. Deux écoles semblent donc vouloir émerger : tasser en profondeur une surface limitée ou tasser superficiellement l'ensemble d'une parcelle. Avec l'arrivée du dGPS en agriculture et des*

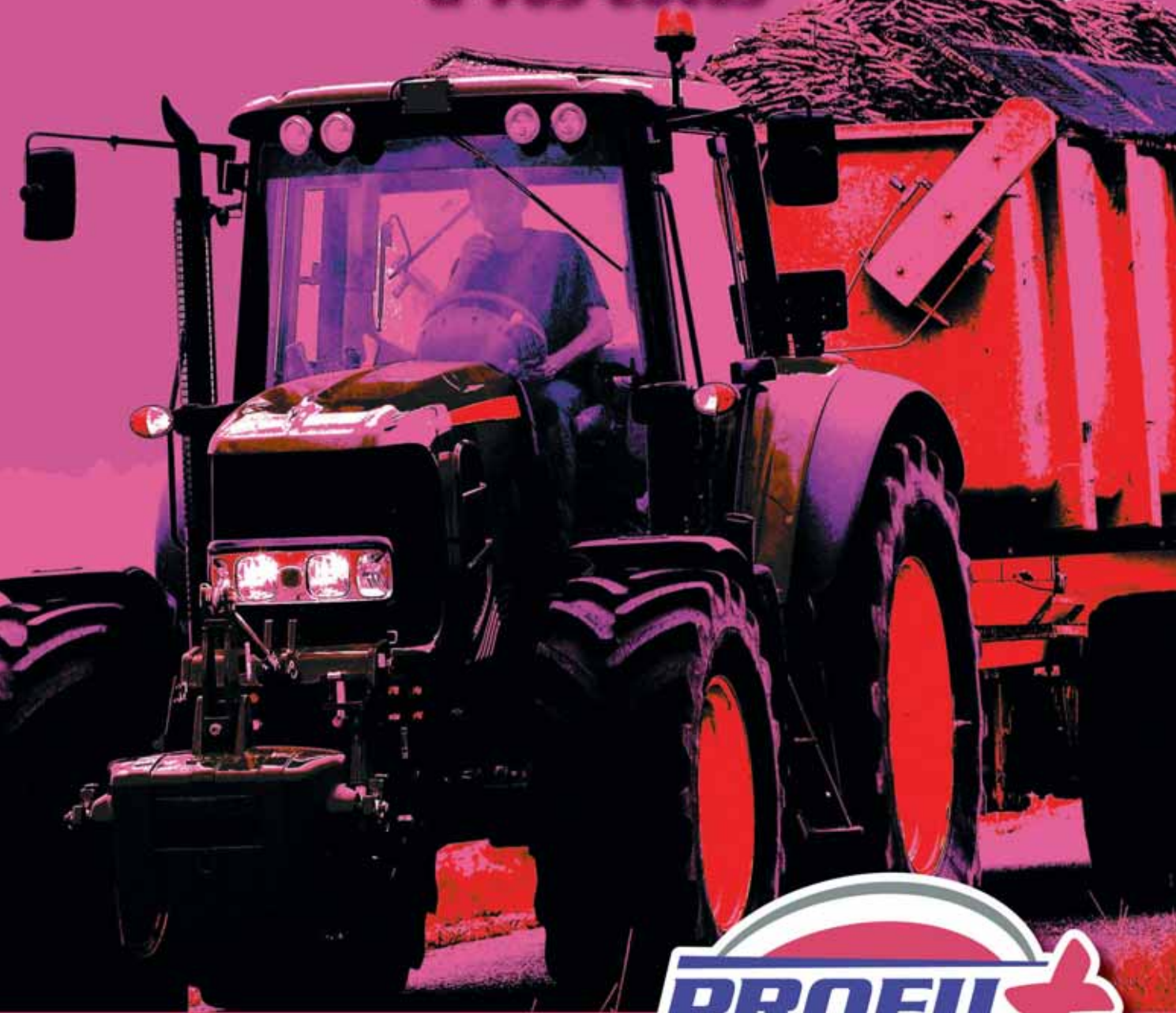
Pneumatique et tassement du sol

L'équipementier français Michelin a appliqué son concept Ultraflex à ses deux gammes XeoBib et AxioBib. La technologie se caractérise principalement par un nouveau profil de carcasse permettant l'augmentation de zone de flexion des flancs. Cette technologie brevetée permet à Michelin de proposer des pneumatiques agricoles capables de fonctionner avec les taux de déflexion (le pourcentage d'écrasement du pneu sous charge) les plus importants du marché, sans pénaliser ni l'endurance, ni la longévité des pneumatiques. Le maintien de l'endurance du pneu (à charge ou vitesse élevée) est assuré grâce à des épaulures renforcées (zone de transition entre le flanc et le sommet du pneu). Autre particularité de cette technologie, elle implique l'emploi d'une jante spécifique élargie. Celle-ci favorise la stabilité du pneu à haute vitesse même à une pression réduite d'un bar. Le XeoBib est un pneumatique qui permet de limiter le phénomène de tassement des sols. Une meilleure répartition de la pression au sol permet au pneu de travailler de manière uniforme. Les zones de pics de pression sont ainsi évitées. La profondeur d'ornière

de Michelin XeoBib est réduite de 55 % et son empreinte au sol augmentée de 24 % (en comparaison du meilleur équipement disponible sur le marché en série 65). Le pneumatique XeoBib peut être utilisé à pression constante inférieure ou égale à un bar dans les champs comme sur route, et ce quelle que soit la vitesse. Le XeoBib lève ainsi la contrainte majeure des chauffeurs : faire varier la pression de leurs pneumatiques en fonction des conditions d'utilisation (route ou champs) et de la vitesse. Le pneu est capable de porter 20 % de charge supplémentaire à la même pression qu'un pneu de technologie classique. Ensuite, à charge équivalente, la pression peut être réduite. La réduction peut aller jusqu'à 0,8 bar. Enfin, sur la route comme aux champs, le pneu conserve la même pression.

“Vu le prix des machines et des automoteurs, il nous semblerait normal de disposer d'équipement de télé-gonflage qui permette au chauffeur d'adapter la pression des pneumatiques en fonction de l'utilisation”, note pour sa part Michel Bridonneau, entrepreneur de travaux en Vendée.

PROFIL+, le leader du pneu agricole à vos côtés



**PLUS DE 370 AGENCES À VOTRE SERVICE,
PARTOUT EN FRANCE**



- *Tous les pneus, toutes les marques,*
- *Services « à la ferme » ou en agence,*
- *Dépannage, montage, géométrie, lestage, réparation, ...*
- *Dépannage 7j/7j, 24h/24h'.*



LA ROUTE SOUS SON MEILLEUR PROFIL



Les chantiers les plus sensibles au tassement sont ceux où l'on récolte de la pomme de terre et où l'on arrache des betteraves sucrières. "Dans les parcelles de pommes de terre, on constate une présence importante de zone où le sol est tassé. Pour l'horizon labouré, 60 % des parcelles ont un indice de compaction supérieur à 40 %", poursuit Michel Martin d'Arvalis.

applications en découlant, barre de guidage ou autoguidage, le *controlled traffic farming* (CTF) permet de repérer les zones de passage des véhicules de traction et de passer chaque année au même endroit pour tasser le minimum de surface. Le *controlled traffic farming* a été mis au point en Grande-Bretagne dans les années 1970. Il a connu son véritable essor il y a une dizaine d'années en Australie. Aujourd'hui, 3 millions d'hectares y sont déjà exploités avec des voies de passages permanentes. L'objectif est de maintenir une meilleure structure du sol avec une érosion ralentie, avec à la clé une amélioration des rendements de 10 %, une meilleure réserve en eau pour les végétaux. Le tout permet aussi de réduire les coûts de production. Le principe de base de cette technique semble simple : le tassement du sol est limité à des voies de passage fixes. En Australie, la largeur de passage de trois mètres s'est imposée à tous les véhicules. Le semis s'effectue sur 9 mètres de largeur, la pulvérisation sur 27 ou 36 mètres et le battage sur 9 mètres. Au final, les véhicules n'empruntent que 10 à 15 % de la surface des parcelles. Le système GPS permet un guidage satellite de précision des machines agricoles. Ce procédé de voies de passages fixe a fait son retour en Europe. En Grande-Bretagne,

aux Pays-Bas ou au Danemark, des tests sont effectués pour les récoltes à la moissonneuse-batteuse, pour le maïs ensilage ou sur les prairies artificielles.

Les ornières, une bonne chose en forêt ?

En forêt, les ornières sont souvent montrées du doigt par le grand public, voire par certains producteurs forestiers. Pourtant, ces ornières ne sont pas forcément si graves. En plus d'être une zone de reproduction pour certains batraciens, elles permettent de cloisonner les surfaces tassées à un périmètre réduit. Reste qu'en forêt des alternatives techniques existent, c'est le cas du débardage par câble qui permet de limiter l'intervention des engins. "Une expérimentation est d'ailleurs en cours sur le site d'Azerailles où l'on compare les effets du débardage mécanisé classique avec ceux du débardage par câble. On mesure les effets du débardage classique en observant la présence de jonc, qui est synonyme de sol tassé", constate Didier Pischedda.

Dans les parcelles agricoles, l'orniérage induit un ruissellement important, la vitesse de veines d'eau varie en fonction de l'empreinte au sol du pneumatique.

E. L.D. ■

Pression des pneus et compaction

En Belgique, différentes expérimentations ont été réalisées afin d'évaluer les effets de la pression de gonflage des pneus sur la structure des sols. Ces essais ont été menés sur des sols agricoles de la région limoneuse, après le passage d'un tracteur équipé de pneumatiques gonflés à 2 et 4 bars. L'état de compacité des sols a été évalué à l'aide de mesures pénétrométriques. Toutes les mesures ont été effectuées dans un sol avec une teneur en eau à la capacité au champ, après le passage d'une herse rotative. Les profils pénétrométriques indiquent qu'il y a peu de différences en termes de compacité entre le sol témoin et le sol qui a subi

le passage de pneus gonflés à 2 bars. La densité du sol a par contre été multipliée par trois suite au passage des pneus surgonflés à 4 bars. Une pression de gonflage de 2 bars peut être considérée comme relativement acceptable, étant donné que la compaction du sol a provoqué une diminution de la vitesse d'infiltration de l'eau de 30 % par rapport à la parcelle témoin (de 2 cm/h à 1,4 cm/h). Au-delà de cette pression de gonflage, le niveau de compaction est beaucoup trop important car, pour une pression de 4 bars dans les pneumatiques, la vitesse d'infiltration de l'eau a diminué de 85 % (pour atteindre 0,3 cm/h).

Plaquettes forestières : Attention au prix de revient !


“Dans la filière bois énergie, les acheteurs de plaquettes forestières se concentrent. Leurs méthodes d’achat ne sont pas sans rappeler celles de la grande distribution”, estime un professionnel de la filière. Dès lors, l’efficacité économique devient la clé de voûte pour rester compétitif.

Quelle soit d’origine forestière ou bocagère, la plaquette bois énergie ne nécessite pas de transformation complexe, consommatrice d’énergie, ni de transport sur de très longues distances comparativement aux énergies fossiles, mais attention elle n’échappe pas à la réalité économique. Le bois-énergie est avant-tout un moyen de se diversifier, une opportunité pour améliorer un taux de pénétration auprès de sa clientèle, un moyen de valoriser des produits parfois pas ou peu exploités. C’est aussi une solution pour minimiser ou éviter les coûts de remise en état après une coupe et enfin une possibilité d’améliorer et de dynamiser les méthodes de sylviculture. Comme souvent, la règle du flux tendu constitue la clé de voûte de la compétitivité économique. *“Face à une concentration de la demande, avec des acheteurs de plus en plus regroupés qui utilisent des méthodes d’achat comparables à celles de la grande distribution, l’efficacité économique devient l’élément clé. Si la qualité de la plaquette forestière a été longtemps un sujet important, aujourd’hui nous concentrons nos efforts sur les coûts de production”,* souligne le directeur de l’Itebe. Des propos confirmés par les entrepreneurs : *“Dans la passation de marché public dans le cas d’ali-*




Le coût de mobilisation de la plaquette forestière est assez important et ce quel que soit la méthode de production : fabrication des plaquettes en forêt avec une déchiqueteuse automotrice ou une déchiqueteuse à poste fixe en bord de route ou la fabrication des plaquettes sur plate-forme.

mentation de chaudières collectives à plaquettes, le prix reste l’élément déterminant. Il entre pour 60 % dans la prise de décision finale”, souligne Jean-Marc Chauviré, entrepreneur dans le Morbihan à l’occasion du congrès des entrepreneurs de Colmar.



Solide

comme un **ROC**



MONROC

Essieux lourds MONROC

Boggies droits et suiveurs jusqu’à 22 tonnes
Freins jusqu’à 420 x 180

Bureau d’études : 02 51 98 52 07 • sce.technique@monroc.fr
Service commercial : 02 51 79 11 11 • accueil@sonamia.fr

La force du mouvement

La vis transbordeur à haute puissance de Fliegl

Fliegl a développé une nouvelle vis transbordeur à haute puissance. En combinaison avec la remorque à fond poussant, celle-ci peut être utilisée tout au long de l'année pour le chargement de produits difficiles à manipuler tels que : le maïs, l'herbe, toutes sortes d'ensilages, les plaquettes de bois, le compost, etc... La hauteur maximale, qui atteint 5,30 m en fonction du châssis de la remorque à fond poussant, donne encore plus de flexibilité à son utilisation. Son approvisionnement peut être automatisé grâce à la commande électronique "Vario 2009", qui régule l'avancée du fond poussant. Elle empêche tout bouchage au niveau du rouleau de distribution ainsi qu'à la vis d'alimentation, qui amène le produit dans la vis transbordeur. Les charges habituelles au

niveau de la prise de force sont réduites de manière considérable. Pour la plaquette forestière, le débit enregistré est de 14 m³/min. La commande électronique permet au conducteur, de ne pas constamment contrôler et régler le flux du matériel arrivant au rouleau de distribution, à la vis d'alimentation et à la vis transbordeur. Les capteurs prennent la main sur ce type d'opération grâce à un régulateur qui contrôle l'alimentation du fond poussant : lorsque le flux du matériel est élevé, la vitesse de poussée est réduite. À l'inverse, lorsque le flux de matériel est plus faible, la vitesse de poussée sera plus importante. Avec l'ordinateur de bord, il est possible d'entrer des données en fonction du matériel, ce qui garantit une alimentation continue et régulière au niveau des vis.

Flux tendus

En Europe, les logistiques de fourniture de plaquettes forestières se rangent dans deux catégories : les logistiques en flux tendus et les logistiques avec rupture de charge. Pour les logistiques de flux tendus (direct), le bois est transformé en plaquettes en forêt et directement transporté chez l'utilisateur. Cette logistique est bon marché car elle ne comporte qu'un minimum de manutention et ne prévoit pas de stockage intermédiaire. Les plaquettes (plaquettes vertes) ont une teneur en eau d'environ 50 %. Dans cette catégorie, on trouve la production de plaquettes forestières sur la coupe avec une automotrice. On y retrouve trois étapes : l'abattage, le déchiquetage sur la coupe et débardage des plaquettes avec une machine automotrice équipé d'une benne basculant pour le transfert vers la benne du camion de livraison et enfin le transport vers la chaufferie. Dans cette catégorie de flux tendus, on retrouve aussi la production de plaquettes forestières sur la coupe avec une automotrice. Cinq étapes sont nécessaires : l'abattage mécanisé ou manuel, le débardage et la mise en tas bord de route par porteur, le stockage et séchage en

perche, le déchiquetage bord de route avec une grosse déchiqueteuse et enfin le transport vers la chaufferie – livraison de plaquettes sèches. Avec des logistiques avec rupture de charge (indirect), les plaquettes sont stockées hors de la forêt. Le bois est transformé en plaquettes soit en forêt soit dans une zone de stockage intermédiaire. Cette chaîne de production implique de disposer d'un entrepôt et de réaliser de la manutention. Côte avantage, les plaquettes peuvent être séchées et l'on peut alors répondre aux besoins d'une autre clientèle avec à la clé une meilleure valorisation du produit. Dans les logistiques de rupture de charge, la production de plaquettes forestières sur plate-forme implique un abattage mécanisé ou manuel. Ensuite, on retrouve le débardage et transport des perches ébranchées jusqu'en bord de route. Le transport par grumier pour les perches ou éventuellement par camion-benne pour les rémanents vers une plate-forme de stockage intervient ensuite. Les deux dernières étapes sont le déchiquetage sur plate-forme dans le hangar de stockage ou directement dans la remorque de livraison et le transport vers la chaufferie – livraison de plaquettes humides ou sèches.

Gros plan sur le Silvator 2000.

Commercialisé en France par Ropa, le Silvator 2000 doit sa puissance à un moteur Mercedes V8 612CV. Le moteur se distingue par sa puissance, son couple élevé à bas régime et sa faible consommation. Une boîte de transfert spécialement développée par l'entreprise OMSI permet une plus grande transmission de puissance. Des essieux spéciaux et un avancement hydrostatique permettent des conditions de déplacement optimales. Le groupe de broyage s'articule autour d'un rotor surdimensionné d'un diamètre de 1 100 mm pour un poids de 4 Tonnes. Sa vitesse de rotation atteint les 500 tours par min. Le débit de chantier est élevé, jusqu'à 200 m³/h. Les douze couteaux du rotor disposés symétriquement permettent un flux

régulier. L'écart entre les couteaux et les contre-couteaux peut être varié en continu. L'automatisme d'effacement des contre-couteaux, en cas de surcharge, réduit fortement l'usure de ceux-ci. Les plaques d'usure interchangeables en Hardox minimisent les coûts de maintenance. La cabine chauffante et climatisée se soulève jusqu'à une hauteur de 4,60 m et permet ainsi à l'utilisateur d'avoir une visibilité optimale. Le Silvator 2000 est commandé par des poignées multifonctions, qui permettent une utilisation optimale de la grue et des fonctions les plus importantes de la machine en mouvement. Sur la base d'une production de 70 000 m³ par an, le coût de production de plaquettes seraient de 2 euros du mètre cube.

Autre schéma logistique, la production de plaquettes forestières sur plate-forme avec compactage des houppiers et la production de plaquettes forestières bord de route et transport sur le lieu de stockage.

Des chaudières collectives

Depuis 2006, Gérard Méhu, entrepreneur de travaux forestiers à Varenne-Saint-Germain dans la Saône-et-Loire s'est diversifié dans la plaquette forestière en complément de son activité principale de débardeur. "Des propriétaires des châteaux de la région souhaitent mettre en place des chaudières à bois. Je leur ai proposé mes services. Aujourd'hui, dans ma clientèle, je compte des particuliers, un lycée agricole et un parc d'attraction", explique l'entrepreneur. "La filière bois-énergie a de l'avenir si l'on arrive à avoir des chaudières collectives. Avec une clientèle de particuliers, les coûts de transport prennent toute la marge", tient-il à ajouter. Il a investi dans un broyeur à tambours Pezzolato. La rentabilité de son activité vient du fait qu'il arrive à récupérer du bois : "Attention à ne pas broyer de petits bois en dessous d'un diamètre de 15 cm, la part de l'écorce est trop importante. Le rendement du broyeur est insuffisant donc on ne peut pas tout valoriser en plaquettes" poursuit-il. Si l'on étudie de près, les différents postes de charge, deux postes pèsent lourds dans le prix de la plaquette. Il s'agit du déchetage, qu'il soit réalisé en forêt, en bord de route ou sur une aire spéciale, il peut dépasser les 40 % du prix de la plaquette. Néanmoins, l'élément le plus important du prix est le transport, sa part approchant parfois près de la moitié du prix de la plaquette. La distance entre la source et le consommateur a aussi un impact direct sur le prix de la plaquette. Le coût de la matière première est également un élément prépondérant du prix final du bois énergie. Toutefois, il est difficile de distinguer le prix de la matière première sur pied du prix bord de route, incluant alors au moins le bûcheronnage et le débardage, et le

prix rendu chaufferie, incluant alors le transport. Actuellement, selon une étude du Cemagref, la matière première coûte entre 2 et 10 € par tonne environ, soit 7 à 40 € du MWh. Si certains voudraient voir ce prix diminuer pour être plus compétitif vis-à-vis de l'énergie fossile, les entrepreneurs doivent aussi pouvoir dégager des marges suffisantes. Le séchage n'est pas systématique, mais peut constituer un poste important dans le prix. Il serait de 9 € par tonne humide sous un hangar (séchage long), passerait de 9 à 13 € dans une cellule avec ventilation par le sol et atteindrait 20 à 30 €/t humide dans un hall climatisé. Les plaquettes sont parfois simplement séchées à l'air libre, la qualité de la plaquette est alors moins homogène. L'étude du Cemagref a constaté que le coût de fabrication des plaquettes forestières varie du simple au double (15 à 28 € par MWh) selon qu'elles soient fabriquées par des moyens industriels (mécanisation, plus de 15 000 t par an) ou qu'il s'agisse de fabrication artisanale (moins de 3 000 t par an). Chose importante pour les entrepreneurs de travaux forestiers, la nature de l'entrepreneur fabriquant la plaquette influence également le prix : en Alsace par exemple, les structures privées proposent des plaquettes à un prix inférieur aux autres circuits d'approvisionnement (12 à 20 €/MAP contre 18 à 25 €/MAP par les circuits agricoles ou de collectivités publiques). Plus récemment, suite à la réalisation d'une série de cinq chantiers tests ayant aboutis à la production de 500 tonnes de plaquettes forestières et bocagères, Quercy Energies a fait l'analyse des coûts poste par poste. Le coût indicatif de la fabrication de la plaquette forestière est très variable selon la difficulté des chantiers : de 55 à 95 €/t en 2008. Il faut ensuite tenir compte des pertes de poids liées au séchage, et aux frais de gestion de toute la logistique. Globalement, le coût rendu chaufferie de la plaquette forestière s'échelonne entre 55 et 75 € par tonne pour de la plaquette forestière verte, et entre 75 et 110 € pour de la plaquette sèche et calibrée.



Déchetuse KOMPTECH CHIPPO 500
par prise de force

Déchetuse WÜST SC 796
sur camion

Broyeur forestier AHWI UZM700
sur tracteur Fendt 936

Chenillard AHWI RT400

Broyeurs forestiers et déchetuses

Spécialiste des techniques de broyage et d'entretien forestier, HANTSCH propose une gamme complète de broyeurs forestiers, chenillards et déchetuses mobiles.

Applications : exploitations forestières, déblais de coupe, pistes de débardage, déforestation, broyage de bois sur pieds, broyage de souches arrachées, préparation de sols, production de plaquette forestière pour la filière bois énergie.

Conseil, formation, SAV et suivi d'utilisation garantis. Nous avons la solution adaptée à vos besoins.



B.P. 2 - Z.I. - 67521 Marlenheim Cedex - Tél. 03 88 87 52 53 - Fax : 03 88 87 53 00 - info@hantsch.fr - www.hantsch.fr

De nombreuses solutions pour améliorer les performances des enrubanneuses

Introduite en France dans le milieu des années 1980, la technique de l'enrubannage a maintenant fait ses preuves et séduit de nombreux utilisateurs. Elle offre de nombreux avantages mais présente également quelques inconvénients pas toujours faciles à éliminer.

Le fait d'envelopper chaque botte dans un film étirable offre de nombreux avantages. Il est possible de réaliser un ensilage de qualité quelle que soit la surface de la parcelle, la conservation peut s'avérer plus efficace car la teneur en fibres et des brins plus longs stimulent l'appétit des ruminants. Elle autorise une excellente traçabilité du produit en toute circonstance. L'éleveur peut connaître avec précision la date et le lieu de récolte et la consommation est rapide sans présenter les risques liés à l'ouverture et la fermeture du silo. Le chantier est très simple à mettre en œuvre quelles que soient les quantités de produits traités. Cette technique ne nécessite pas d'investissements trop importants en matériel ou en silo. Enfin, elle peut se mettre en place avec peu de personnel. Ce tableau qui pourrait paraître idéal présente cependant des inconvénients majeurs. Le faible rendement du chantier et l'emploi d'une grande quantité de film étirable posent de sérieux problèmes. L'objectif des constructeurs est donc de tout mettre en œuvre pour palier à ces inconvénients.

Réduire la quantité de film étirable pour respecter l'environnement

Chaque année une enrubanneuse consomme plusieurs milliers de mètres de film étirable dérivé du pétrole et non réutilisable en l'état. Outre le coût initial de ce film partiellement compensé par le faible coût du matériel, c'est son impact sur l'environnement qui représente un réel inconvénient, les circuits de recyclage étant bien souvent défectueux. Il existe plusieurs moyens de réduire la consommation de film plastique. L'une d'elles consiste à augmenter la taille des bottes réalisées. À largeur égale, doubler le diamètre, c'est multiplier par deux la longueur de film mais multiplier par quatre le volume de produit traité. Cette solution trouve ses limites dans le poids total des bottes confectionnées sachant qu'une botte de 1,25 m peut atteindre actuellement 600 à 700 kg. Aller bien au-delà peut entraîner des problèmes de manutention. Une seconde solution consiste à augmenter la densité des bottes réalisées. Avec les pres-



Les outils combinés "presses-enrubanneuses" représentent une excellente réponse puisque l'enrubannage s'effectue en même temps que le pressage.

ses actuelles, il est possible d'atteindre des densités de l'ordre de 500 kg/m³ vouloir aller beaucoup plus loin nécessiterait la conception de machines encore plus robustes difficiles à mettre au point. Cette augmentation de densité favorise également la conservation en assurant une bonne évacuation de l'air.

Une troisième possibilité consiste à réduire le recouvrement au risque de rendre l'enveloppe moins étanche et donc de compromettre sa conservation. Une quatrième solution passe par une augmentation du taux d'étirement. Il est alors possible d'envelopper plus de bottes avec la même longueur initiale de film. En contre-partie, le film devient plus fragile et la botte doit être manipulée avec encore plus de précautions. La réduction du nombre de couches présente le même inconvénient.

Réduire la souplesse du chantier

Une autre solution part du principe que la moitié du film est posée sur les faces plates de la botte ce qui correspond à une vingtaine de couches successives alors que quatre couches suffisent en général pour assurer l'étanchéité et six couches assurent une protection optimale. Le fait d'envelopper deux balles simultanément comme le proposent certains constructeurs divise par deux la longueur de film sur les faces plates. Soit une économie globale de l'or-

dre de 25 % de film. En contre-partie, les deux botes doivent être consommées rapidement afin d'éviter toute dégradation du produit. L'enrubannage en continu, qui ne recouvre jamais les faces plates, est sans aucun doute une excellente solution pour résoudre le problème. Il permet une économie de film de l'ordre de 40 à 50 %. Le chantier est alors très différent en termes d'investissement et d'organisation et le silo formé demande une consommation régulière. Il est également possible de modifier le sens d'enroulement du film en cours de travail. Un enroulement classique assure un minimum d'épaisseur de film sur les faces plates alors qu'une rotation de 90° de la bobine de film permet d'envelopper la partie cylindrique comme en enrubannage en continu. L'économie de film est importante, mais le mécanisme de pose est plus complexe. Tous les films étirables ne permettent pas d'appliquer ces solutions. Il est bien entendu essentiel de choisir un film de qualité. Un label de qualité serait souhaitable, à l'heure actuelle ce sont surtout les normes NF et Iso 9000 qui encadrent les dimensions et le pouvoir de résistance des films. Comme dans bien des cas de petites économies sur un film d'origine incertaines peuvent avoir de graves conséquences sur la conservation. La couleur du film n'a pas d'incidence sur la qualité du film. Des essais montrent qu'il est possible de conserver du fourrage même avec un film transparent. Le film blanc est cependant sans aucun doute le plus performant. Il li-

mite l'échauffement et empêche la pénétration de la lumière. Il est malheureusement parfois beaucoup trop visible dans le paysage. Le film noir est plus discret, mais favorise l'échauffement. Le film vert semble donc un bon compromis.

Un rendement horaire à améliorer

Le faible rendement horaire est le second point faible de l'enrubannage. C'est toute l'organisation du chantier qui doit être remise en cause. Il est de l'ordre de 20 à 30 botes par heure. Les outils combinés "presses-enrubanneuses" représentent une excellente réponse puisque l'enrubannage s'effectue en même temps que le pressage. Même si elle ralentit quelque peu l'opération de pressage, cette technique d'enrubannage présente un réel avantage en terme de temps de travail. En contre-partie, l'investissement beaucoup plus important ne peut bien souvent s'envisager que collectivement ou par entreprise, ce qui réduit considérablement la souplesse de la technique initiale de l'enrubannage. Des progrès importants ont cependant été réalisés sur les machines indépendantes par une meilleure maîtrise des différentes phases de réalisation du travail. C'est bien entendu la phase d'enrubannage elle-même qui a fait l'objet d'un maximum de soins. Hormis la variation d'étirement, toutes les solutions qui favorisent la réduction de longueur de film utilisée ont tendance à réduire le temps d'enrubannage. Le choix de la lar-

GRAND JEU CONCOURS : "Gagnez une enrubanneuse Mchale !"





Plus de longueur
4,2 km



Plus de résistance
min. 290 kg



40 % de longueur
en plus
pour seulement
10 % de poids
en plus



Intérêt
écologique




Modèle : 991 BB

Photo non contractuelle

A3F sera présent au Salon de l'Herbe à Nouvoitou (35) les 27 et 28 mai 2009
Participez à ce jeu concours sur notre site internet www.a3f.fr



A3F est une division de Tama France





Distribué par **PROMODIS**

Date limite de participation
au jeu : 31 août 2009



Chaque année une enrubanneuse consomme plusieurs milliers de mètres de film étirable dérivé du pétrole et non réutilisable en l'état.

geur de film modifie sensiblement le nombre de tours à réaliser. On trouve le plus souvent des films de 35 cm de 50 cm ou de 75 cm. On considère que lors d'un étirement correct un film de 75 cm de large se réduit à environ 60 cm sur la botte. Il serait possible d'augmenter encore la largeur du film. Il deviendrait alors difficile de recouvrir correctement les arrêtes de la botte. Le film, se trouvant soumis à des contraintes très hétérogènes, risquerait de se déchirer ou de favoriser la formation de poches d'air. Toute poche d'air peut devenir une pompe si par malheur le film subit une micro perforation. Sous l'effet du soleil, les gaz de fermentation se dilatent dans ces poches le jour. La nuit en se refroidissant, ils favorisent l'entrée d'air extérieur, donc la dégradation du produit.

Le liage filet permet de réduire les risques de formation de ces poches, mais il est plus coûteux. S'il n'est pas possible de réduire indéfiniment le nombre de tours de film sur une botte, il est possible de diviser le temps d'enrubannage par deux en utilisant simultanément deux têtes de distribution de film. C'est l'option choisie pour certaines machines autonomes et pour les machines combinées. La vitesse de rotation de la botte par rapport au film est également une des composantes essentielles du temps d'enrubannage. C'est une valeur beaucoup plus difficile à appréhender surtout si la machine est tributaire des performances hydrauliques du tracteur sur lequel elle est attelée. L'emploi de vitesses élevées a aussi ses limites. Le film peut ne pas suivre le mouvement et se déchirer prématurément. De plus, les risques pour la sécurité de la machine et de son utilisateur augmentent sensiblement. Il est alors nécessaire de renforcer les équipements et de prévoir un freinage de sécurité qui entraîne des coûts supplémentaires. Enfin, comme pour la majorité des matériels agricoles l'électronique permet d'optimiser le fonctionnement des enrubanneuses en gérant chaque phase de fonctionnement avec précision. Le matériel ne peut cependant pas tout. C'est bien souvent l'organisation du chantier et la rigueur de son exécution qui permet d'obtenir le meilleur rendement des machines.

Gérard Vromandt ■



RÉUSSIR
autrement



Maisons Familiales Rurales de Bretagne et des Pays de la Loire

Former vos futurs collaborateurs avec les **M**aisons **F**amiliales **R**urales spécialisées en Agroéquipement et Maintenance

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

| | | | | | |
|---|----|----|----|----|----|
| CFTA Montfort sur Meu (35) | 02 | 99 | 09 | 10 | 29 |
| MFR de Loudéac (22) | 02 | 96 | 28 | 02 | 27 |
| MFR Montauban de Bretagne (35) | 02 | 99 | 06 | 42 | 56 |
| IREO d'Elliant (29) | 02 | 98 | 94 | 18 | 68 |
| MFR de Legé (44) | 02 | 40 | 26 | 35 | 35 |
| MFR de Chemillé (49) | 02 | 41 | 30 | 62 | 35 |
| MFR de Montreuil-Bellay (49) portes ouvertes le samedi 16 mai | 02 | 41 | 83 | 19 | 19 |
| IREO La Pignerie de Laval (53) | 02 | 43 | 67 | 04 | 93 |
| MFR de Mouilleron en Pareds (85) | 02 | 51 | 00 | 30 | 54 |

NOUVEAU BAC PRO EN TROIS ANS

Formations par **alternance** 4^{ème} 3^{ème} ; CAPA ; BEP ; BEPA ; Bac Pro ; BTSA et licence professionnelle
Formations qualifiantes : Certificat de Spécialisation ; Sil Magasinier ; CQP ; BCEDT

Rabaud



Fendeuses de Bûches
de 4 à 40 tonnes
avec treuil à chaîne



Combiné scie/fendeur :
XYLOG 400



Nouveau

Grappin sur
chargeur avant



Nouveau

Broyeurs de branches



Rabaud

Présent à **INTERMAT**
du 20 au 25 avril 2009
Hall 2 - Stand B025 et
Extérieur 5 - Allée L002



Epandeurs de Liants Puvérulents

FILIÈRE CRÉATION ET ENTRETIEN DES VOIRIES

Stabilisatrices de sols



Nouveau

Nouveau



Taille-Haies autoroutier :
COBRAS 1400



INNOVATION
2009
à découvrir au
salon SIMA

Balayeuses de voiries



RABAUD - Bellevue - 85110 Sainte-Cécile

Tél : 02 51 48 51 51 - Fax : 02 51 48 51 53 - info@rabaud.com

Toute notre gamme sur
www.rabaud.com

VALTRA

DU **1^{ER} AVRIL**
AU **30 JUIN** 2009

Les **3** mois qui
comptent **triple**



3 mois **pour tripler** la garantie
de votre **tracteur neuf** chez **VALTRA***

VALTRA, PAS COMME LES AUTRES.

www.valtra.fr